

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance III
3 Situation en République centrafricaine
4 Affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo* - n° ICC-01/05-01/08
5 Juge Sylvia Steiner, Président — Juge Joyce Aluoch — Juge Kuniko Ozaki
6 Procès
7 Vendredi 14 septembre 2012
8 Audience publique
9 (*L'audience publique est ouverte à 9 h 01*)
10 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bonjour.
14 Madame le greffier, veuillez citer l'affaire.
15 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Merci, Madame le Président.
16 Situation en République centrafricaine, affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*.
17 ICC 01/05-01/08.
18 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous remercie.
19 Bonjour à l'équipe de l'Accusation, aux représentants légaux des victimes, à l'équipe de
20 la Défense.
21 Maître Kilolo, je vous souhaite la bienvenue, je vois que vous êtes revenu.
22 Bonjour à M. Jean-Pierre Bemba Gombo. Bonjour à nos interprètes et sténotypistes.
23 Nous allons, maintenant, poursuivre la déposition et peut-être terminer la déposition
24 du témoin de la Défense D-0060.
25 Je vais maintenant demander à l'huissier de faire entrer le témoin.
26 (*Le témoin est introduit au prétoire*)
27 TÉMOIN : CAR-D04-PPPP-0060 (*sous serment*)
28 (*Le témoin s'exprimera en anglais*)

1 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bonjour, Professeur Bokamba.

2 LE TÉMOIN (interprétation) : Bonjour, Madame le Président.

3 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bienvenue à nouveau.

4 LE TÉMOIN (interprétation) : Mais je vous remercie.

5 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : J'espère que vous avez pu vous
6 reposer.

7 LE TÉMOIN (interprétation) : Tout à fait.

8 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Nous allons poursuivre votre
9 déposition, et ce sont les représentants légaux des victimes qui vont vous interroger.

10 Je donne donc la parole à M^e Zarambaud.

11 Vous avez la parole.

12 M^e ZARAMBAUD : Merci beaucoup, Madame le Président, Honorables Juges.

13 QUESTIONS DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DES VICTIMES

14 PAR M^e ZARAMBAUD :

15 Q. Monsieur le professeur, bonjour.

16 R. Bonjour, Maître Zarambaud.

17 Q. Comme vous venez de le dire, je suis M^e Zarambaud Assingambi, habituellement
18 avocat près les cours et tribunaux de la République centrafricaine, et ici, l'un des deux
19 représentants « légal » des victimes.

20 La Chambre m'avait autorisé à vous poser certaines questions que je n'aurai, peut-être,
21 pas à vous poser, parce que, tant en réponse aux questions de la Défense qu'aux...
22 qu'aux questions de l'Accusation, vous avez donné des explications que j'ai trouvées
23 tout à fait satisfaisantes. Donc, je ne vous poserai que deux ou trois questions de suivi.

24 Monsieur le professeur, dans votre discours liminaire, vous nous aviez assuré que vous
25 restez dans (*phon.*) votre qualité d'expert, vous allez rester impartial, et c'est ce que j'ai
26 constaté, puisque vous n'avez demandé ni l'élargissement de l'accusé, ni sa
27 condamnation — ce qui n'était pas votre mission —, et je vous en remercie.

28 En ce qui concerne votre expertise, j'ai, pour ma part, beaucoup appris en ce qui

1 concerne la différence entre les langues bantoues et les langues oubanguiennes, dont le
2 sango fait partie — le sango étant la langue officielle de la République centrafricaine.
3 Tout comme j'ai beaucoup appris sur la structure du lingala et son expansion. Donc,
4 vous avez répondu à la plupart des questions.

5 Vous nous avez... en tout cas, à moi, vous avez, en quelque sorte, donné une leçon
6 magistrale de linguistique théorique. Pourtant, Monsieur l'expert, vous avez
7 recommandé à la Chambre — et c'est le *transcript* du 12 septembre 2012, n° 243, page 36,
8 lignes 13 à 19 — trois de vos collègues, les professeurs William Labov, John Rickford et
9 Roger Shaiya (*phon.*). Pourquoi avez-vous cru devoir faire cette recommandation ?

10 R. Je vous remercie de cette question, Maître.

11 D'abord, il y a une petite correction à apporter aux noms que j'ai donnés : le premier
12 linguiste judiciaire que j'ai recommandé est le Pr William Labov — L-A-B-O-V, de
13 l'université de Pennsylvanie ; le deuxième est le Pr Roger Shuy — S-H-U-Y — de... qui
14 était auparavant à l'université Carnegie Mellon ; et le troisième, John... Pr John Rickford
15 de Stanford.

16 J'ai donné leurs noms comme recommandation pour la raison suivante. Pour (*phon.*)
17 considérer que ce que j'ai dit concernant l'utilisation d'une langue comme... comme
18 critère suffisant... Enfin, je dis, donc, si vous n'acceptez pas mes conclusions, en ce qui
19 concerne cela, vous pouvez vous référer à d'autres universitaires qui ont déjà témoigné
20 dans des... dans des circonstances, peut-être, bien plus précises où il fallait écouter des
21 individus pour essayer de savoir si la voix est... entendue lors d'un... de la commission
22 d'un crime était bel et bien la voix de l'accusé ou bien la voix de quelqu'un d'autre.

23 Donc, j'ai donné ces noms uniquement pour montrer que c'est... qu'il y a d'autres
24 universitaires dans ce domaine qui peuvent avoir d'autres idées que moi. C'était pour
25 cela que j'ai donné leurs noms.

26 Q. Je vous remercie, Professeur. La réponse est tout à fait claire.

27 Professeur, j'ai toujours pensé que les experts en matière de sciences sociales ou les
28 experts en général sont un peu comme les médecins légistes, c'est-à-dire que, quand il y

1 a un décès et que la cause est suspecte, le médecin légiste examine le cadavre et,
2 souvent, ouvre le cadavre pour voir ce qui s'est passé.

3 Dans la situation qui nous concerne, des soldats ont perpétré des meurtres, des viols et
4 des pillages, alors, dans un pays où la langue dominante est le sango. Et les victimes de
5 ces pillages disent que les auteurs parlaient une autre langue qui est le lingala.

6 Alors, la question est de savoir : est-ce que, dans un cas pareil, il n'aurait pas été utile
7 que l'expert se rende sur le terrain pour voir, pour donner une réponse à cette question,
8 puisque de... certains disent que ce sont les... les militaires du MLC, d'autres disent que
9 ce sont les rebelles de Bozizé, d'autres, même, disent que ce sont les troupes régulières
10 des Faca ? Est-ce que, pour démêler tout cela, n'aurait-il pas été utile qu'un expert se
11 rende sur les lieux pour bien s'imprégner de la situation ?

12 Et dans votre cas, surtout, puisque vous n'avez jamais été en République centrafricaine
13 et, comme vous dites, que vous n'avez pas étudié spécifiquement les langues
14 oubanguiennes, et encore moins le sango, est-ce que vous n'y êtes pas allé, parce que,
15 comme vous l'avez dit quelque part, personne ne vous a payé un billet d'avion et
16 personne ne vous l'a demandé ?

17 R. Maître, à nouveau, je... j'entends bien votre question, et j'aurais envisagé un voyage
18 pour voir par moi-même quel était le profil sociolinguistique de Bangui, si on m'avait
19 donné l'occasion de le faire, mais je ne l'ai pas eue, on ne me l'a pas offerte, ni la
20 Chambre ni qui que ce soit.

21 De toute façon, même si j'étais allé là-bas, cela ne m'aurait aidé qu'à évaluer le profil
22 sociolinguistique, mais de façon très superficielle et très hâtive, sans vraiment
23 comprendre les pratiques de communication de cette communauté, pour savoir
24 exactement comment ils interagissent.

25 Évidemment, on s'attend à ce qu'ils se parlent en sango, mais dans une circonstance où
26 il y a présence d'un conflit militaire, dans une situation où un président élit... élu
27 démocratiquement fait face à un coup d'État, il se pourrait... mais moi, je ne suis pas
28 militaire, je ne suis pas expert en matière militaire, ni même un amateur, mais je pense

1 que, logiquement, tous les efforts seraient déployés par ce président pour essayer de
2 conserver le pouvoir qui lui avait été donné par les urnes, et je ne pense pas qu'il serait
3 irraisonné de penser... D'ailleurs, hier, lorsque M^e Badibanga a fait remarquer qu'il y
4 avait quatre armées — l'armée de... de la République centrafricaine, les... l'armée de
5 Libye — enfin, des soldats venant de Libye en tout cas —, des soldats venant du Tchad
6 et les forces du MLC... donc, j'ai l'impression que ce président et son opposant,
7 d'ailleurs, ont fait exactement ce que font des belligérants en demandant de l'aide
8 d'autres pays. Et il se pourrait que la même chose ait été faite au niveau du recrutement.
9 Si c'était, je dirais, d'une utilité stratégique, ils auraient très bien pu recruter des
10 bataillons qui parlaient une autre langue.

11 Et, dans ce cas-là, donc, je ne serais absolument pas en mesure d'évaluer s'il s'agissait
12 d'une de ces... d'un de ces cas de réaction, uniquement, où là on a parlé... on aurait parlé
13 lingala, qui aurait été utilisé par un bataillon d'élite, ou non.

14 Donc, oui, ça m'aurait servi d'aller à Bangui, certes, mais ça ne m'aurait pas permis de
15 tirer des conclusions définitives en ce qui concerne l'utilisation de différentes langues
16 dans des situations de communication, surtout au fait d'une situation qui n'existe plus,
17 de toute façon, donc qu'on ne peut plus évaluer.

18 Avez-vous... J'espère que j'ai bien répondu à votre question, dans le sens qui... dans un
19 sens qui vous agréé. Mais je ne sais pas.

20 Enfin, si vous avez besoin d'autre chose, je... n'hésitez pas à me poser d'autres questions
21 de ce type et je m'efforcerai d'y répondre.

22 Q. Je vous remercie, Monsieur l'expert.

23 Alors, dans ces conditions, comme je vous le disais, la question est de savoir : à qui
24 imputer les crimes, les viols et autres pillages qui avaient été perpétrés par... sur les... les
25 victimes, à cette époque-là ?

26 Est-ce que vous pensez que, pour démêler cela, la mission qui vous a été confiée par la
27 Défense, à savoir la structure sociolinguistique du lingala et son expansion, en Afrique
28 et ailleurs, est-ce que vous pensez que cette mission était celle-là qui pouvait permettre

1 d'obtenir une réponse ? Ou bien est-ce que c'était, comme moi je le pense, un peu hors
2 sujet ?

3 R. Non, non. Je ne pense absolument pas que c'était hors sujet.

4 Si l'on étudie de près le rapport du P^r Samarin, ce qui en ressort, c'est qu'il s'est
5 concentré sur des questions linguistiques. Et c'est ce... c'est à cela que l'on m'a demandé
6 de répondre. C'est d'ailleurs pour cette raison que ma réponse inclut les sujets sur
7 lesquels nous étions d'accord, où, d'ailleurs, nous n'étions pas d'accord.

8 On ne m'a pas demandé d'évaluer si... dans une situation donnée — celle qui nous
9 concerne ici, qui vous concerne ici, d'ailleurs —, si les personnes qui ont commis les
10 crimes allégués parlaient le lingala à un moment ou à un autre. On m'a demandé si le
11 lingala était une langue qui aurait pu être parlée en République centrafricaine, plus
12 précisément à Bangui.

13 J'avais... Moi, j'avais compris qu'on me demandait si les personnes qui parlaient cette
14 langue de... devaient nécessairement être des membres du MLC ou non. Si ça aurait pu
15 être des personnes du cru, qui étaient aussi lingalophones, si c'étaient des citoyens de
16 République centrafricaine ou non, et cetera. Donc, je répondais à une question
17 linguistique et non pas à une question portant sur les circonstances précises des crimes
18 qui ont été commis. Plus précisément, savoir si le lingala était le seul facteur que l'on
19 pouvait discerner lors de la commission de ces crimes. C'est tout.

20 Donc, en bref, je ne pense pas que le mandat que l'on m'a confié était hors sujet au vu de
21 la situation ; pas du tout.

22 M^e ZARAMBAUD : Je vous remercie, Monsieur l'expert. Je n'ai plus de questions à vous
23 poser.

24 Merci, Madame le Président.

25 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci, Maître Zarambaud.

26 Professeur Bokamba.

27 R. Oui.

28 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : M^e Douzima Lawson,

1 représentant « légaux » des victimes n'avait pas présenté des questions à la Chambre.
2 Cela dit, nous l'avons autorisée à vous poser quelques questions de suivi découlant de
3 votre déposition. Et donc, dans ce but extrêmement limité, nous allons maintenant
4 autoriser M^e Douzima... Douzima à prendre la parole.

5 M^e DOUZIMA LAWSON : Je vous remercie, Madame le Président.

6 QUESTIONS DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DES VICTIMES

7 PAR M^e DOUZIMA LAWSON :

8 Q. Professeur... Professeur, bonjour.

9 R. (*Intervention en français*) Bonjour.

10 Q. Professeur, nous avons eu l'occasion de nous voir, le lundi dernier.

11 Vous connaissez déjà le rôle que je joue, ici ; c'est le même rôle joué par mon confrère,
12 M^e Zarambaud, qui vient de vous interroger.

13 Je suis aussi avocat au barreau de Centrafrique ; donc, je suis centrafricaine. Et dans ce
14 dossier, je représente un bon nombre de victimes admises à participer à cette procédure.
15 Comme la Chambre vient de vous le dire, j'ai été autorisée à vous poser quelques
16 questions de suivi, mais je dois reconnaître que tous ceux qui m'ont précédée m'ont
17 coupé l'herbe au pied. Donc, je n'aurai, peut-être, qu'une seule question de précision à
18 vous poser.

19 Professeur, le... à l'audience du 12... du 12 septembre dernier — c'est la transcription
20 page 32, lignes 22 à 23 —, vous avez déclaré que la connaissance de la variété des
21 langues que l'on parle exige que l'on détecte ce qui est, communément, appelé l'accent.
22 Et hier, vous avez échangé longuement avec M^e Badibanga sur ce problème.
23 Malheureusement, je n'ai pas pu obtenir les... la transcription d'hier. Et donc, vous avez
24 échangé sur... sur... sur le problème de l'accent.

25 Alors, comme vous avez étudié le... le lingala et, de surcroît, vous êtes de... vous êtes
26 originaire de... du Congo démocratique, en quoi consiste, donc, l'accent congolais ?

27 R. Maître, je vous remercie de cette question.

28 Techniquement, il n'y a pas d'accent congolais ; ça n'existe pas. Ce qui serait considéré

1 comme un accent en lingala serait déterminé non pas par l'origine d'une personne
2 venant du Congo, par exemple, pour une raison bien simple : lingalophone, comme
3 vous l'avez sans doute compris au cours de ces deux ou trois jours... bon, les
4 lingalophones viennent de différentes parties du pays. Et comme l'a fait remarquer
5 M^e Badibanga, enfin, comme il nous l'a montré en... lors de la lecture des dépositions de
6 témoins, les différentes langues que parlent les gens — enfin, ce qu'on appelle souvent
7 leur langue maternelle — ont tendance à donner une coloration à la façon dont on
8 prononce les mots, les noms, les mots.

9 Donc, en ce qui concerne le lingala, on ne peut pas dire qu'il y a un accent congolais. On
10 peut dire qu'il y a un type d'accent de lingala de Kinshasa, il y a aussi l'accent de
11 mankandza — enfin, du lingala littéraire.

12 Et même si c'est le mankandza, ça peut être un lingala qui est plus proche de... du
13 mbaka. Enfin, ce que j'essaie de vous dire, Maître, c'est qu'on ne peut pas dire qu'il y a
14 un accent congolais. Et je n'ai pas essayé de rentrer dans les détails techniques de la
15 description.

16 Les gens peuvent... Les non-spécialistes peuvent percevoir des accents comme des
17 accents génériques ; ils peuvent dire : « Tiens, on... tu as un accent américain ! »

18 Une fois, quand j'étais « en » Nigeria... — si vous me permettez de... de parler d'une
19 petite anecdote, afin de bien comprendre cela — j'étais au Nigeria et je... j'achetais des
20 bananes plantains sur un marché et, donc, j'étais en train de marchander, et la dame m'a
21 dit que ça allait me coûter 40 nairas pour une poignée de bananes. J'ai dit : « Mais c'est
22 extrêmement cher ! » Elle m'a dit : « Non, ce n'est pas cher pour toi. » Et je lui ai :
23 « Comment ça se fait ? » « Eh bien, c'est pas cher pour vous, Américains. » Je lui ai dit :
24 « Je ne suis pas américain, vous voyez bien que je suis africain, comme vous. » Elle m'a
25 dit : « Non, non, vous avez l'accent américain. »

26 Mais si vous demandiez à un linguiste ce qu'est un accent américain, il vous dirait que
27 ça n'existe pas. Il y a différents accents américains, il y en a au moins 11 en ce qui
28 concerne les Etats-Unis, et dans... dans... pour l'anglais. Ça, c'est pour l'anglais.

1 On peut faire la même chose pour les accents en Grande-Bretagne, aussi.

2 Donc, je n'ai pas vraiment développé cet aspect des choses parce qu'on ne peut pas dire
3 qu'il y ait un accent congolais. Ça n'existe pas.

4 Q. Je vous remercie, Professeur.

5 Bon, admettons qu'on mette de côté le... le lingala. Lorsqu'un Congolais s'exprime en
6 français, est-ce qu'il a un accent ?

7 R. Oui, et je l'ai d'ailleurs admis hier. Lorsqu'on parle telle ou telle langue, on peut dire
8 que telle ou telle personne semble avoir un accent congolais, d'une manière générale. Ce
9 qui présuppose que, quels que soient leurs... leurs antécédents linguistiques, qu'il
10 s'agisse de... de locuteurs du Bas-Congo ou... ou de locuteurs du kiswahili, il y a un
11 certain accent qu'ils ont acquis et qui vient de leur formation préalable. Ça, c'est une
12 partie de l'origine de l'accent.

13 Une autre partie vient de l'école où... qu'ils ont fréquentée. Donc, pour un... une langue
14 étrangère, on pourrait, effectivement, reconnaître une forme d'accent congolais en
15 français.

16 Q. Je vous remercie.

17 Bon, j'ai voulu avoir une précision, je vous donne un exemple : je ne suis pas linguiste,
18 mais, bon, vivant dans la société, on peut comprendre certaines choses.

19 Je prends l'exemple des... des Camerounais, quand ils parlent français, ils ont tendance
20 à mettre le « G » à la... à la fin de... d'un mot. Et donc, je voulais savoir, quant à l'accent
21 du Congolais, qu'est-ce qui ressort le plus ?

22 R. Pour être tout à fait honnête avec vous, je n'ai pas étudié ce qu'on peut appeler
23 « l'accent congolais en français ». Je ne peux donc pas vous en donner les
24 caractéristiques particulières ; ce qui le distinguerait, en d'autres termes, d'autres
25 francophones en Afrique.

26 Mais s'il y a une caractéristique — et là, je... je m'exprime sans avoir étudié la
27 question —, je ne peux pas vous donner une analyse détaillée —, mais on pourrait
28 parler du rythme utilisé lorsqu'ils produisent des mots en français, par opposition à la

1 prononciation en tant que telle des segments.

2 Ceci est caractéristique, également, à un certain nombre d'accents, disons, du
3 Cameroun, du Burkina Faso ou de la Côte d'Ivoire. C'est une question de rythme, et ce
4 rythme est influencé par les autres langues qu'ils parlent. L'intonation, également, est
5 un autre facteur qui entre en jeu.

6 Donc, d'une manière générale, je dirais que c'est un facteur général. Bon, si j'entends
7 quelqu'un du Cameroun parler français, je n'ai même pas besoin de le regarder, je... je
8 me dis tout de suite : Ah ! Ça, c'est un Camerounais. Les Camerounais sont des
9 locuteurs de... de langues bantoues, par opposition aux Burkinabe.

10 Voilà, donc, ce que je pourrais dire ; mais si vous me demandez... si vous me posez une
11 question au sujet des caractéristiques structurelles, bon, ça, ça nous mettrait dans un
12 contexte différent. Mais pour ce qui est de l'accent, je ne peux pas vous en dire
13 davantage.

14 Q. Je vous remercie, Professeur.

15 Effectivement, hier, vous avez dit que l'accent englobe non seulement la prononciation,
16 mais aussi le rythme. Votre réponse est très claire. Je vous remercie.

17 M^e DOUZIMA LAWSON : Ainsi, Madame le Président, j'en ai terminé.

18 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup, Maître
19 Douzima.

20 Je vais redonner la parole à M^e Haynes, pour faire l'interrogatoire complémentaire.

21 QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES DE LA DÉFENSE

22 PAR M^e HAYNES (interprétation) :

23 Q. Nous en sommes presque au terme de votre voyage, ici.

24 Connaissez-vous la langue mandja ?

25 R. Non, je ne connais pas cette langue.

26 Q. Alors, je ne vais pas vous en demander davantage à ce sujet.

27 Hier après-midi, M. Badibanga vous a lit... vous a lu — pardon — une sélection
28 d'éléments de preuve du procès jusqu'à aujourd'hui ; c'était une sélection. Je vais vous

1 poser une question plus... d'ordre plus général.

2 Quel impact est-ce que... est-ce que cela aurait sur votre conclusion s'il y avait des
3 éléments qui indiquaient, dans ce procès, que les soldats qui commettaient des crimes
4 en République centrafricaine parlaient sango ?

5 R. La façon dont la question m'est posée rend ma réponse difficile.

6 Il est difficile d'y répondre, comme ça, au pied levé ; mais je vais poser la même
7 question que celle que j'avais posée en ce qui concerne la commission de crimes par des
8 personnes parlant le lingala. Ce ne serait pas un critère suffisant pour déterminer que
9 ceux qui parlaient sango en commettant ces crimes étaient nécessairement originaires
10 de République centrafricaine ou d'ailleurs. Et la raison en est ce que j'ai déjà dit
11 précédemment. Beaucoup d'entre nous connaissent plusieurs langues. J'aurais dû,
12 d'ailleurs, dire les raisons — au pluriel. Beaucoup d'entre nous connaissent plusieurs
13 langues. Et selon le contexte, nous décidons d'utiliser l'une ou l'autre, selon la manière
14 dont nous évaluons l'événement de communication dans le contexte et dans la
15 situation.

16 Deuxièmement, comme je l'ai indiqué également, il y a des soldats, du personnel
17 militaire, dans différentes armées, qui viennent d'autres nationalités, qui appartiennent
18 à cette armée parce qu'ils sont résidents permanents ou parce qu'ils ont été recrutés en...
19 à des fins spécifiques. Et si le commandant en chef utilisant telle unité pour des raisons
20 de sécurité dans un quartier particulier, et cetera, et cetera, si le commandant en chef
21 choisit d'utiliser une langue, eh bien, c'est... c'est son choix, mais je ne peux pas me
22 livrer à de... à des spéculations à ce sujet, parce que je ne connais pas suffisamment la...
23 la question. Je ne sais pas si c'est possible ou non. Mais je le répète, je l'ai déjà dit : la
24 langue en tant que telle n'est pas un critère suffisant pour déterminer l'origine des
25 personnes, un pays ou l'autre.

26 Et comme je l'ai dit hier, en réponse à M^e Badibanga, la première impression aurait été
27 de dire : « Bon, ce sont des locaux », mais cela n'exclut pas l'autre possibilité, c'est-à-dire
28 qu'il ne s'agissait pas de locaux.

1 Q. Oui, vous avez raison de m'adresser une critique. C'était peut-être une question dont
2 la réponse est difficile.

3 J'y ai réfléchi. Et logiquement, je vous pose cette question complémentaire : à votre... à
4 votre avis, est-ce que la République démocratique du Congo est un pays qui parle sango
5 ou est-ce qu'il y a une communauté... une partie de la population qui parle le sango ?

6 R. La réponse est oui, Maître.

7 Le sango dérive de l'umbaka (*phon.*). Les populations ngbaka et ngbandi vivent juste de
8 l'autre côté du fleuve, de Bangui; et il y a des populations du Congo dans cette région
9 qui connaissent ces langues... cette langue et qui parlent le sango, à tel point que même
10 le Pr Samarin, dans son étude, indique une chose qui est inhabituelle à son avis,
11 c'est-à-dire que les sangophones qui utilisent des noms ont adopté le préfixe bantou «
12 *ba* ». Vous vous souviendrez que j'en ai parlé dans ma présentation. C'est une marque
13 d'êtres humains, pluriel. Je n'ai pas la référence, ici, sous la main, mais le Pr Samarin
14 parlait de double préfixe. C'est... C'est tout à fait typique du lingala de Kinshasa.

15 Donc, il y a des sangophones au Congo ; combien ? Je ne sais pas, parce que je ne...
16 n'ai... je ne me suis pas posé... penché sur cet aspect de la question. Je... Je ne peux pas
17 vous donner de pourcentage, mais, effectivement, il y a des sangophones au Congo.

18 Q. Bon, j'en arrive au terme de mes questions.

19 Bien entendu, vous n'avez pas lu tous les documents disponibles devant cette Cour,
20 n'est-ce pas ?

21 R. Non, Maître.

22 Q. Et vous n'avez pas examiné chaque élément de preuve qui ait été présenté jusqu'à
23 aujourd'hui devant cette Chambre ?

24 R. Non, Maître.

25 Q. Il y a des éléments de preuve... une partie des éléments de preuve très importants
26 que... qui n'a pas encore été présentée ici, il s'agit des arguments de la Défense. Lorsque
27 vous aurez entendu la cause de la Défense au sujet de la question de savoir qui
28 commettait les crimes en République centrafricaine, quelle langue ou langues — au

1 pluriel — ils parlaient, pour quelle raison, auriez-vous l'amabilité de... d'examiner ces
2 documents et de revenir ici, devant nous, pour vous... pour nous faire part de vos
3 conclusions à la suite de cela ?

4 R. Oui, Maître.

5 Q. Merci.

6 M^e HAYNES (interprétation) : Bien entendu, la Défense souhaiterait verser les
7 documents 1 et 2 au dossier des preuves : CAR-D04-0003-0440 et puis, ensuite,
8 CAR-04-0003-09... 0509 (*phon.*) exactement.

9 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci, Maître Haynes. J'allais
10 répondre exactement à cette question de la... de l'équipe de la Défense.

11 R. Est-ce que je peux présenter une requête ?

12 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Oui, bien sûr.

13 R. Jeudi, je crois, ou mardi... mardi dernier, si je ne m'abuse, on m'a demandé,
14 M^e Haynes m'a demandé de... de lui dire où était né le lingala. Je l'ai indiqué sur une
15 carte et j'ai apposé ma signature. Je voudrais faire une correction.

16 J'ai une carte, maintenant, qui figure dans un de mes... un des manuels de mon... de
17 mon collègue, beaucoup plus... une carte beaucoup plus détaillée où... puisque
18 Makanza y figure. Alors, je voudrais apporter cette correction dans l'intérêt du
19 procès-verbal.

20 J'ai deux cartes ici qui figurent dans ce... ce manuel. Je me demandais si on ne pourrait
21 pas faire des photocopies de ces cartes et que je puisse indiquer à quel endroit
22 précisément est né le lingala, et comment il s'est répandu dans le pays.

23 Je pense que ça serait beaucoup plus précis pour le procès-verbal.

24 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Professeur, ce n'est pas très
25 courant que vous... que le témoin apporte des éléments de preuve, mais étant donné
26 que vous êtes un témoin de la Défense, on peut, peut-être, effectivement, montrer la
27 carte, lui donner un numéro de référence. Bon, je ne me souviens pas comment
28 s'appelle cet appareil qu'on peut utiliser pour faire cela. Qu'en pense la Défense ?

1 Votre micro, Maître Haynes, s'il vous plaît.

2 M^e HAYNES (interprétation) : Je suis désolé. S'il était possible de procéder comme cela,
3 bien entendu, ce serait la... le plus facile, si le professeur pouvait placer directement la
4 carte sur cet appareil et qu'on pourrait... qu'on puisse avoir une photo. Si le nom de la
5 ville figure sur la carte, alors je ne vois pas... je ne vois plus la nécessité de... d'apposer
6 une marque sur la... sur la carte, parce que le nom figurera au procès-verbal et on
7 pourra tous voir la ville sur la carte.

8 Donc, on pourrait mettre la carte sur le... le projecteur... je crois, comment ça s'appelle ?
9 Le rétroprojecteur. On pourrait faire une petite pause, on pourrait photocopier cette
10 carte, et si cela peut être considéré comme un fait concerté entre la Défense et
11 l'Accusation, ce serait bien.

12 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Badibanga.

13 M. BADIBANGA : Merci, Madame le Président.

14 Sur le principe, nous n'avons absolument pas d'objection, si la Défense considère que
15 le... le cercle qui avait été apposé sur... sur la carte a une valeur probante au moins égale
16 aux croix que les témoins de l'Accusation posaient sur des cartes, eh bien, nous n'y
17 voyons pas d'objection, puisque je me rappelle que M^e Haynes avait relevé ce point
18 lorsque nous avions nos témoins.

19 En ce qui nous concerne, nous n'avons pas l'intention de contester du tout le lieu de
20 naissance de... du lingala. Et donc, ce fait ne pose absolument pas débat ni question
21 pour ce qui nous concerne. Donc, si cela pourrait faciliter la Cour, nous pourrions
22 également poursuivre les débats et... et laisser ce point comme étant un point
23 parfaitement admis par l'Accusation.

24 Je vous remercie.

25 *(Discussion entre les juges sur le siège et le greffier d'audience)*

26 *(Discussion entre les juges sur le siège)*

27 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Professeur Bokamba, nous vous
28 sommes très reconnaissants de votre souci de... de précision, tous les détails de votre

1 déclaration, mais la Chambre estime que s'agissant du lieu exact de... de naissance du
2 Lingala, ça... ça n'est pas un point contentieux entre les parties à la procédure.
3 Par conséquent, il n'est peut-être pas nécessaire, pour nous, de télécharger une autre
4 carte dans notre Cour électronique. Nous... Nous apprécions beaucoup votre
5 suggestion, mais nous estimons que cela n'est pas nécessaire.
6 Comme l'a dit M^e Badibanga, il ne s'agit pas d'un point controversé, ici.
7 Professeur, ceci conclut votre déposition devant cette Chambre. La Chambre aimerait
8 vous remercier infiniment pour vous être déplacé, ici, jusqu'à La Haye, de nous avoir
9 apporté votre aide.
10 Les témoins experts aident beaucoup la Chambre à évaluer certains éléments de preuve.
11 Vous quittez donc cette Cour avec tous nos remerciements pour votre contribution
12 extrêmement importante ces derniers jours.
13 Avant que vous ne partiez, cependant, je voudrais vous demander si vous souhaiteriez
14 dire, vous-même, quelque chose de particulier à la Chambre.
15 Pour ce faire, Professeur, je vous redonne la parole.
16 LE TÉMOIN (interprétation) : Merci beaucoup, Madame le Président. Je n'étais pas
17 préparé à cette intervention au pied levé. Mais j'ai un certain nombre de questions à
18 poser.
19 J'ai répondu aux questions du... de l'avocat de la Défense, ainsi qu'aux questions du
20 représentant de l'Accusation, mais avant que je ne pose ces questions, je souhaitais une
21 nouvelle fois vous exprimer ma profonde gratitude, à vous, à vos collègues, aux deux
22 parties, pour m'avoir donné cette opportunité de mettre en pratique concrète ce que j'ai
23 appris en tant que linguiste. Il est peu fréquent que les linguistes — en particulier les
24 linguistes théoriques —, il est peu fréquent qu'on les appelle à témoigner, on les
25 considère un peu comme des physiciens théoriques, mais enfin, finalement, de temps en
26 temps, c'est utile. Si mon témoignage est utile à l'Accusation et à la Défense, je m'en...
27 je... j'en ressentirai encore davantage de reconnaissances. J'ai pu être utile à certains
28 dans notre société.

1 Les questions, Madame le Président que je voudrais poser sont des questions à titre de...
2 de... de curiosité. Je voudrais savoir ce qu'il est advenu de la personne qui a invité le
3 MLC et d'autres à rejoindre ce conflit, c'est-à-dire l'ancien président Patassé ?

4 Nous voyons M. Bemba, ici, dans cette Cour, et je me demande s'il y a une affaire... une
5 autre affaire devant cette Cour ? Il a été la personne qui, en premier lieu, a invité ces
6 soldats. Donc, la première question qui... que j'avais constamment à l'esprit, bon, je me
7 disais personne ne m'en a rien dit, mais par simple curiosité.

8 Deuxième question : dans quelle mesure est-ce que les éléments connus dans cette
9 affaire sont publiés, diffusés partout dans le monde ? Sur Internet, j'ai découvert à ma
10 grand... à mon grand étonnement, il y a deux jours, que la personne qui m'a précédé, ici,
11 et qui a fait sa... sa déposition ici jusqu'au 7, je crois, eh bien, que... que... une interview
12 avait été diffusée sur Internet, et des membres de ma famille élargie m'ont envoyé cet
13 interview. Est-ce que vous étiez au courant de cela ? Et j'ai entendu que mon nom avait
14 été cité.

15 La raison pour laquelle je soulève cela, Madame le Président, certains d'entre nous qui
16 venaient... qui viennent témoigner, ici, vous le savez peut-être, pourraient courir des
17 risques. Nous témoignons à visage découvert, et je n'ai pas demandé de mesures de
18 protection parce que je ne pensais pas que c'était important.

19 Mais en tant qu'Américain d'origine congolaise, à la lumière de... du serment que j'ai
20 prononcé, c'est-à-dire de dire « la vérité, uniquement la vérité devant cette Cour », c'est
21 vraiment une question extrêmement politique, et je souhaiterais attirer votre attention
22 sur le fait que certains d'entre nous pourraient être considérés — s'ils témoignent d'un
23 côté où d'un autre — pourraient être considérés comme courant des risques politiques
24 au Congo, et nos familles notamment.

25 Donc, je souhaitais attirer votre attention sur ce point, Madame le Président.

26 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci, Professeur Bokamba.

27 Comme vous l'avez reconnu vous-même, votre première question est une question que
28 vous posez par pure curiosité, et je ne pense pas que la Chambre ou l'un... l'une ou

1 l'autre partie puisse satisfaire votre curiosité à cet égard. En tout cas, pas dans ce
2 prétoire, cette enceinte plutôt formelle.

3 Votre deuxième question, votre deuxième question, c'est d'ailleurs plutôt une
4 préoccupation que vous exprimez plutôt qu'une question. Eh bien, la Cour a adopté
5 plusieurs mécanismes pour garantir la protection des témoins, et ces mécanismes
6 peuvent être mis en place même avant que les témoins ne viennent déposer, ils se
7 poursuivent pendant la déposition et après la déposition en tant que telle.

8 À cet égard, une évaluation en matière de sécurité est effectuée. Normalement, la partie
9 qui appelle le témoin fait les premiers pas dans cette évaluation. Si le témoin n'exprime
10 pas de préoccupation en termes de sécurité, et décide de déposer en séance publique,
11 bien entendu, à tout moment, même après la déposition, s'il y a des problèmes de
12 sécurité, cette personne peut tout à fait contacter l'Unité des victimes et des témoins de
13 cette Cour, pour qu'elle fasse une nouvelle évaluation si cela est nécessaire.

14 Normalement, la Cour ne peut pas empêcher les... les témoins de quitter cette Cour, et
15 ensuite de contacter la presse, en tout cas pour ce qui est des témoins qui déposent en
16 audience publique. Bien entendu, la Cour préférerait que les questions d'ordre juridique
17 durant la déposition, eh bien, ne soient évoquées qu'ici devant cette... cette Chambre,
18 c'est la pratique habituelle. Mais la Cour... sauf s'il s'agit, bien entendu, d'éléments qui
19 pourraient impliquer des risques pour cette personne ou pour d'autres personnes dans
20 l'affaire normalement, la Cour ne peut pas où l'Unité des victimes et des témoins ne
21 peut pas intervenir.

22 Pour ce qui est de votre préoccupation particulière, si vous avez des inquiétudes en ce
23 qui concerne votre sécurité personnelle ou celle de votre famille, vous pouvez
24 parfaitement contacter l'équipe de la Défense, qui est la partie qui vous a appelé, ici, ou
25 directement l'Unité des victimes et des témoins, et l'évaluation appropriée sera
26 effectuée. J'espère que cela répond à votre question.

27 Quoi qu'il en soit, maintenant que vous quittez la Cour, après votre déposition, l'Unité
28 des victimes et des témoins continuera de vous accompagner. Vous pouvez demander

1 tous les éclaircissements dont vous pourriez avoir besoin au sujet de cette
2 préoccupation que vous avez exprimée.

3 J'espère que cela répond à votre deuxième question.

4 LE TÉMOIN (interprétation) : Oui, Madame le Président. Merci beaucoup.

5 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup. Et nous
6 espérons que vous ferez bon voyage vers le pays où vous habitez aujourd'hui.

7 Vous partez avec les remerciements de la Chambre pour le temps que vous nous avez
8 consacré et pour votre déposition d'expert, ici, devant cette Chambre.

9 Je vais demander à l'huissier d'audience de bien vouloir accompagner le témoin en
10 dehors de cette salle d'audience.

11 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*

12 Madame le greffier, pouvons-nous passer à huis clos partiel ?

13 *(Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 03)*

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1 (Expurgée)

2 (*Passage en audience publique à 10 h 05*)

3 M^{me} LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes, maintenant, en audience publique.

4 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci.

5 La Défense est-elle prête à commencer immédiatement l'interrogatoire du témoin 0065 ?

6 M^e HAYNES (interprétation) : Le... L'Unité des victimes et des témoins vient de me dire
7 qu'il sera prêt à 11 h 30.

8 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Vous avez donc plus
9 d'informations que nous, car nous n'avons pas été informés de la chose.

10 Je vais demander à M^{me} le greffier de bien vous vouloir vérifier cela. Je pensais que le
11 témoin était prêt.

12 M^e HAYNES (interprétation) : De toute façon, mon information date d'hier soir.

13 (*Discussion entre les juges sur le siège*)

14 (*Discussion entre les juges sur le siège et le greffier d'audience*)

15 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître.

16 M. BADIBANGA : Excusez-moi, Madame le Président, un aspect purement pratique.

17 Si le témoin doit commencer tout de suite, nous aurons besoin de, peut-être, deux
18 minutes pour changer notre disposition, puisque je ne serai pas celui qui... qui
19 contre-interrogera ce témoin pour le compte du Procureur. Nous aurons besoin que
20 l'équipe suivante nous rejoigne.

21 Je vous remercie.

22 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Badibanga, même si le
23 témoin est prêt, de toute façon, il nous faut une petite pause pour changer les bandes et
24 le système de transcription.

25 On me dit que le témoin est prêt, donc j'aimerais savoir si la Défense est prête, après
26 cette pause extrêmement courte. La Défense est-elle prête à commencer son
27 interrogatoire ?

28 M^e HAYNES (interprétation) : Techniquement, oui, mais je suis entre vos mains, quant à

1 savoir si nous allons faire une pause courte ou une pause d'une demi-heure ; mais c'est
2 à votre discrétion, bien sûr.

3 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Haynes, si nous
4 commençons dans cinq minutes, on peut... on a trois quarts d'heures jusqu'à 11 h et,
5 ensuite, nous aurons deux heures, alors que si nous faisons notre pause d'une
6 demi-heure maintenant, que nous reprenons un peu plus tard, nous n'aurons que deux
7 heures. Donc, je pense qu'il vaut mieux... enfin, je vais demander à la Défense ce qu'elle
8 préfère.

9 M^e HAYNES (interprétation) : Je vous implore de nous donner 10 minutes.

10 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Dix minutes. Très bien.

11 Nous allons donc suspendre l'audience pendant 10 minutes et nous reprendrons
12 à 10 h 20.

13 L'audience est « levée ».

14 M^{me} LA GREFFIÈRE : Veuillez vous lever.

15 *(L'audience publique, suspendue à 10 h 09, est reprise à 10 h 21)*

16 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

17 Veuillez vous asseoir.

18 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Eh bien, bonjour.

19 Il est vrai que le temps est précieux, nous allons immédiatement commencer l'audition
20 du prochain témoin.

21 On vient de me dire, cela dit, que l'Accusation souhaitait prendre la parole.

22 Madame Kneuer.

23 M^{me} KNEUER (interprétation) : Bonjour, Madame le Président ; bonjour, Mesdames les
24 juges.

25 Je vous remercie de me donner la parole.

26 Il s'agit d'un problème logistique.

27 Vous aviez décidé, enfin, à la décision 2141, paragraphe 25, que les parties citant des
28 témoins devaient présenter des tableaux hebdomadaire et mensuel, en ce qui concerne

1 les témoins à venir. Et je tiens à dire que l'Accusation n'a reçu, jusqu'à présent, qu'une...
2 qu'un tableau mensuel qui se termine avec ce témoin-ci, d'ailleurs, et n'a jamais reçu
3 de... de tableau hebdomadaire ; ce qui nous rend assez difficile la préparation de nos
4 travaux.

5 Normalement, nous sommes... nous sommes censés présenter la liste des documents
6 que nous allons utiliser trois jours avant le... l'interrogatoire du témoin, mais comme
7 nous n'avons pas de tableau prévisionnel, c'est très difficile pour nous de faire cela.

8 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Très bien.

9 Je vais donner la parole à la Défense.

10 Nous avons, en effet, remarqué que, récemment, les délais de la Défense n'ont pas été
11 respectés. Il nous manque, par exemple, la liste des documents pour le témoin que nous
12 allons entendre aujourd'hui.

13 M^{me} Kneuer vient de nous dire que le tableau hebdomadaire concernant les témoins à
14 venir n'a pas été communiqué.

15 Maître Haynes, pouvez-vous vous expliquer ?

16 M^e HAYNES (interprétation) : Je peux répondre à votre question.

17 Il n'y a pas de liste de documents en ce qui concerne ce témoin, parce que nous n'allons
18 pas utiliser de document, en ce qui le concerne. Si nous allions utiliser des documents
19 avec celui-là, sachez que nous aurions communiqué ces documents.

20 Nous avons remarqué que la liste des documents de l'Accusation qui nous a été
21 communiquée hier n'utilisait... ne contient que des documents qui ont été communiqués
22 hier, d'ailleurs — ça semble être la pratique maintenant.

23 Et, normalement, dans ce... plus tard dans la journée, vous recevrez le tableau
24 hebdomadaire. Et je pense que ce témoin commence, d'ailleurs, exactement le jour
25 prévu.

26 Donc, ça, c'est les réponses immédiates que j'ai. Et pour le reste, nous vous tiendrons au
27 courant plus tard ; mais il est, en effet, évident que le temps est précieux et je préférerais
28 de loin passer mon temps à interroger les témoins, plutôt qu'à débattre de ce type de

1 sujet. Et je pense que ces sujets peuvent très bien être traités par écrit.

2 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Oui, enfin, Maître Haynes, vous
3 aviez... vous êtes d'accord avec nous pour dire qu'il est important que la Chambre et
4 l'Accusation aient le tableau prévisionnel d'audition des témoins ?

5 M^e HAYNES (interprétation) : Tout à fait, mais, enfin, je pense que, jusqu'à présent,
6 nous avons rempli nos obligations.

7 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Madame Kneuer.

8 M^{me} KNEUER (interprétation) : Eh bien, il y a quand même une décision qui existe. La
9 Chambre a donné des consignes aux parties ; elle leur a demandé de donner un tableau
10 hebdomadaire et un tableau mensuel. Jusqu'à présent, nous n'avons jamais reçu de
11 tableau hebdomadaire, nous n'avons reçu qu'un seul tableau mensuel. Donc, si vous
12 voulez que l'on écarte cette décision d'un revers de main, parce que personne ne se
13 plaint, non, non, parce que, nous, nous nous plaignons, nous ne savons pas ce que nous
14 allons faire la semaine prochaine. Et à quel moment suis-je censée donner le... la liste
15 des... la liste des documents utilisés avec le témoin suivant ? Est-ce que je dois tout
16 simplement inventer une date ? Enfin, c'est simple, quand même, ce qu'on vous... ce que
17 l'on demande !

18 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : La Chambre va rendre une
19 décision plus officielle sur ce sujet, puisqu'il semblerait que cela soit utile. Nous verrons.
20 Enfin, de toute façon, Monsieur l'huissier, faites rentrer le témoin 0065 dans le prétoire.

21 *(Le témoin est introduit au prétoire)*

22 TÉMOIN : CAR-D04-PPPP-0065

23 *(Le témoin s'exprimera en français)*

24 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bonjour, Monsieur le témoin.
25 Bienvenue dans cette... dans ce prétoire.

26 LE TÉMOIN : Bonjour.

27 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Nous tenons à vous remercier
28 d'avoir pris le temps de venir ici pour déposer devant cette Chambre.

1 Vous avez sans doute, Monsieur le témoin, devant vous, une carte à votre droite.

2 On vient de vous donner une carte sur laquelle est imprimé l'engagement solennel. Et je
3 vous demande de lire les mots qui sont sur cette carte.

4 LE TÉMOIN : Je déclare solennellement que je dirais la vérité, toute la vérité, rien que la
5 vérité.

6 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous remercie.

7 Vous allez témoigner en audience publique, Monsieur le témoin. Cela signifie que votre
8 identité est connue du public. Mais d'autres personnes, des victimes, des témoins
9 potentiels, ou des personnes qui pourraient être perçues comme coopérant avec cette
10 Cour, qui peuvent être considérées comme étant des personnes vulnérables, et pour
11 cette raison, leurs noms ne doivent pas être donnés en audience publique.

12 Avec l'aide du conseil de la Défense, des représentants de l'Accusation et de la
13 Chambre, bien sûr, sachez que lorsque... chaque fois que vous devrez prononcer le nom
14 d'une de ces personnes qui pourraient être perçues comme étant vulnérables, nous
15 passerons en audience à huis clos partiel. Lorsque nous sommes à huis clos partiel, vous
16 pourrez parler librement et dire tout ce que vous voulez. En effet, à huis clos partiel, le
17 public n'entend pas vos propos ; vos propos ne sont entendus que dans ce prétoire.

18 La Défense, qui vous a cité, va d'abord vous poser des questions ; ensuite, vous
19 répondrez aux questions de l'Accusation, puis aux questions des représentants légaux
20 des victimes, si la Chambre les a autorisés à poser des questions. Et enfin, la Défense
21 aura le dernier mot et aura la possibilité de vous poser un certain nombre de questions
22 de suivi.

23 Alors, Monsieur le témoin, il y a quelques règles de base qui sont très importantes et qui
24 sont extrêmement ennuyeuses malheureusement, mais elles doivent absolument être
25 observées lors de votre déposition.

26 Comme vous le voyez, nous bénéficions de services d'interprétation et de sténotypie.
27 Donc, nous avons une interprétation en temps simultané et une prise de notes en temps
28 réel, aussi, de votre déposition. Donc, afin de faciliter le travail de ces personnes, il faut

1 que vous parliez plus lentement que d'habitude. Cela peut paraître très artificiel, et il est
2 certain que vous allez, à un moment ou à un autre, accélérer le débit, votre débit ; mais,
3 à ce moment-là, je devrais vous interrompre pour vous demander de ralentir vos
4 propos. Alors, ne vous... ne le prenez pas mal, je ne vous demanderais ça que pour des
5 raisons pratiques.

6 Et nous avons une autre règle importante à observer, ici : nous l'avons appelée « la règle
7 d'or des cinq secondes ». Donc, après qu'une question vous a été posée, vous devez
8 attendre cinq secondes avant de commencer à répondre, pour que les interprètes et les
9 sténotypistes aient le temps de faire leur travail.

10 Donc, nous... nous vous serions très reconnaissants de suivre cette règle d'or qui
11 permet, vraiment, à tous de faire son travail.

12 Cela vous va-t-il ?

13 LE TÉMOIN : Tout à fait.

14 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Enfin, Monsieur le témoin,
15 sachez que si, à un moment ou à un autre, vous vous sentez troublé, fatigué, vous avez
16 besoin d'une pause, faites-le nous savoir et nous pouvons aménager autant de pauses
17 que vous le voulez. Donc, si vous en avez besoin, n'hésitez pas à le demander.

18 Nous allons donc, maintenant, commencer l'interrogatoire de la Défense.

19 Maître Haynes, vous avez la parole.

20 M^e HAYNES (interprétation) : Merci, Madame le Président.

21 QUESTIONS DE LA DÉFENSE

22 PAR M^e HAYNES (interprétation) :

23 Q. Bonjour, Monsieur.

24 R. Bonjour, Maître Haynes.

25 Q. De manière à ce que vous compreniez bien ce qui va se passer, je vais vous poser des
26 questions, aujourd'hui. J'espère, d'ailleurs, pouvoir terminer aujourd'hui. Et puis les
27 personnes qui se trouvent à votre droite vous poseront des questions la semaine
28 prochaine, parce que la Cour ne siège pas le samedi et le dimanche. Est-ce clair pour

1 vous, Monsieur ?

2 R. Tout à fait.

3 Q. Je vais commencer par vous poser des... des questions personnelles à votre sujet.

4 Est-ce que vous pourriez commencer par vous... par nous donner votre nom, s'il vous
5 plaît ?

6 R. Je suis Prosper N'Douba.

7 Q. Et votre date de naissance ?

8 R. 26 mars 1955.

9 Q. À quel endroit êtes-vous né ?

10 R. Je suis né à Bekolo, en République centrafricaine.

11 Q. Voudriez-vous nous donner les noms de vos parents ?

12 R. Je suis né de Martin Samuel N'Douba et d'Anne Kero (*phon.*)

13 Q. Êtes-vous marié ?

14 R. Oui.

15 Q. Et avez-vous des enfants ?

16 R. J'ai quatre enfants.

17 Q. Je ne souhaite pas connaître leurs noms en particulier, mais quel âge ont-ils ?

18 R. Mon premier fils a eu 30 ans le 12 mai dernier ; ma seconde fille a 27 ans ; mon
19 deuxième garçon a 24 ans ; et ma dernière fille a eu 18 ans en juin dernier.

20 Q. Merci beaucoup, Monsieur N'Douba.

21 Est-ce que vous pourriez nous parler de votre profession ; qu'est-ce que vous faisiez
22 comme métier ?

23 R. J'étais porte-parole... conseiller du président Patassé et porte-parole de la Présidence
24 de la République centrafricaine.

25 Q. Et à quel moment avez-vous eu cette fonction ?

26 R. J'ai commencé à exercer cette fonction aux côtés du président Patassé en août 1996.

27 Q. Et qu'impliquait cette fonction ?

28 R. Cette fonction consistait à porter la parole du président Patassé, puisqu'un chef

1 d'État, souvent, utilise un porte-parole pour rendre publiques un certain nombre
2 d'instructions ou de décisions au niveau de la présidence de la République.

3 En même temps, j'étais chargé de sa communication, donc, je veillais à ce que les
4 messages qu'il voulait porter à l'attention des Centrafricains soient mieux perçus et
5 pour améliorer son image de marque auprès de la population.

6 Q. Merci.

7 Et est-ce que vous avez été élu ou est-ce que vous étiez... vous étiez employé ?

8 R. J'ai été nommé par le président Ange-Félix Patassé lui-même ; je ne suis pas un élu.

9 Q. Pour que ce soit bien clair, est-ce que vous avez eu... est-ce que vous avez été élu à
10 l'une ou l'autre fonction ?

11 R. Non, je n'ai pas été élu. Je répète que c'est le président Ange-Félix Patassé qui m'a
12 nommé, au terme d'un décret présidentiel qu'il a lui-même pris.

13 Q. Merci.

14 Et où viviez-vous, lorsque vous occupiez cette fonction ?

15 R. Je vivais à Bangui.

16 Q. Et où, exactement, à Bangui ?

17 R. Je vivais... Je vivais au quartier... quartier... ça s'appelait le quartier Dedengue, ça
18 s'appelait le quartier Dedengue, pas loin de... du carrefour du 4^e arrondissement, à
19 Bangui.

20 Q. Habitez-vous à cet endroit avec votre famille ?

21 R. Non, j'habitais tout seul, parce que j'avais, personnellement, une maison au quartier
22 des 36 Villas, mais cette maison était occupée par mes... mes petits frères et mes... mes...
23 mes petites sœurs, aux 36 Villas.

24 Q. Où vivait votre famille ?

25 R. Ma famille est restée à Paris.

26 Q. Très bien.

27 Je voudrais maintenant arriver au mois d'octobre 2002 ; à quel... à quel endroit
28 viviez-vous, à ce moment-là ?

1 R. À ce moment-là, je vivais au... au quartier Dedengue dont je parlais tout à l'heure, qui
2 se trouve non loin de... de... de la... la cathédrale Notre-Dame d'Afrique, à Bangui, pas
3 loin du carrefour du 4^e arrondissement.

4 Q. Et que s'est-il passé, exactement, en octobre 2002 ?

5 R. Le 25 octobre 2002, je revenais de la Présidence de la République, où s'était tenue,
6 quelques heures ou quelques minutes auparavant, une cérémonie de présentation de
7 lettres de créance d'un ambassadeur.

8 Deux ou trois jours plus tôt, nous... avec le président Patassé, nous... nous étions
9 revenus de... de Beyrouth, au Liban où s'était tenu la... le sommet des chefs d'État de...
10 des pays de la francophonie. Et donc, c'est en revenant de la Présidence, je me rendais à
11 mon domicile parce que le président Patassé m'avait demandé, après la cérémonie, de
12 revenir le... le retrouver à sa résidence pour que nous regardions certains dossiers que
13 nous avons ramenés du sommet de la francophonie de Beyrouth.

14 Donc, je... je me rendais à mon domicile pour, disons, changer de tenue, me mettre dans
15 une tenue plus légère, afin de revenir rencontrer le président Patassé à sa résidence.

16 Et c'est à ce moment-là que, brusquement, arrivé à la hauteur du lycée Barthélemy
17 Bouganda, donc près du carrefour du 4^e arrondissement, ma voiture a été stoppée par
18 un individu armé, enturbanné, qui a ordonné à mon chauffeur de s'arrêter.

19 Donc, mon chauffeur a obéi, il s'est arrêté. Cet individu s'est avancé et... et a remarqué
20 que j'avais un garde du corps qui était installé à l'avant de la voiture, à côté du
21 chauffeur.

22 Il l'a fait sortir et il l'a immédiatement désarmé, et ensuite, il m'a demandé de sortir de
23 la voiture, et... ce que j'ai fait. Et puis, un autre individu est arrivé derrière... derrière lui
24 pour lui demander... enfin, pour, l'informer puisqu'il me posait la question de savoir qui
25 est-ce que j'étais.

26 Et je tardais à répondre à ce monsieur quand un autre a surgi derrière lui pour me... lui
27 dire qu'il s'agissait du porte-parole de la Présidence en disant que c'était quelqu'un
28 qui... qui les intéressait... qui les intéressait. Donc, ils m'ont demandé de les suivre.

1 Je les ai suivis et ils m'ont emmené à la station essence du 4^e arrondissement — il y a
2 deux stations, à cet endroit, mais ils m'ont emmené dans l'une des deux stations — et, à
3 ce moment-là, il y avait plusieurs personnes qui... qui... qui sont sorties de nulle part et
4 puis qui... qui venaient commencer à me proférer des menaces, et cetera.

5 J'évoque ces questions avec beaucoup de douleur, parce que dans un mois et quelques
6 jours, ça va être le... le dixième triste anniversaire de ces événements et... qui m'ont... qui
7 m'ont... qui m'ont fait beaucoup de peine, qui m'ont... qui m'ont fait connaître une
8 douloureuse épreuve parce que ça... ça va être tout un enchaînement qui va conduire à
9 l'arrivée au pouvoir du général Bozizé, événement, qui me coûtera beaucoup de choses
10 parce que mon domicile, ma maison des 36 Villas a été entièrement pillée, j'ai... j'ai failli
11 perdre la vie puisque j'ai été séquestré pendant 38 jours. On m'a emmené en brousse, on
12 m'a fait subir beaucoup de tortures morales ; j'ai eu des problèmes de santé, parce que
13 pendant 38 jours, j'ai été privé de la prise de mes médicaments, alors que je suis... je fais
14 de l'hypertension, je suis diabétique, je suis tenu de prendre, tous les jours, des
15 médicaments, mais j'en ai été privé pendant 38 jours.

16 On avait annoncé à ma famille que j'étais... que j'avais été abattu. Ma famille est restée
17 trois semaines, ma famille, aussi bien ma femme et mes enfants, à Paris, que ma mère,
18 mes... mes frères et sœurs, restés à Bangui, ils ont été traumatisés par tout ce qui m'est
19 arrivé.

20 Donc, c'est vraiment avec beaucoup de peine, de douleur, que j'évoque, aujourd'hui,
21 devant cette Cour le souvenir de cette épreuve qui a été quelque chose pour moi,
22 quelque chose de terrible parce que, brusquement, comme ça, ma vie a failli basculer
23 lors de l'entrée dans Bangui de... des hommes du général Bozizé. J'aurais aimé l'avoir en
24 face de moi, aujourd'hui, pour lui poser quelques questions, parce que, moi qui vous
25 parle, je suis une victime de ses hommes.

26 Alors que je faisais tranquillement mon travail aux côtés du président Patassé, et puis,
27 un jour, ma vie a failli basculer, où j'ai été traîné dans la brousse, j'ai assisté à des... j'ai
28 assisté... j'ai été témoin de... de gens torturés, tabassés. J'ai assisté à des pillages. J'ai

1 assisté à des... à des... des tueries, dans la mesure où, bon, je n'ai pas été... je n'étais pas
2 présent comme ça, quand ils ont tué des gens, mais j'ai... j'ai entendu des coups de feu,
3 et... quand je me suis renseigné après, on me... on m'apprenait que c'étaient des gens qui
4 étaient passés par les armes.

5 Donc, pendant 38 jours ma vie a été un enfer, un enfer, de la part des hommes du
6 général Bozizé. Et j'ai eu... j'ai... j'ai entendu, j'ai... j'ai vécu, j'ai entendu des... des... des
7 jeunes de... engagés dans cette rébellion, se réjouir d'avoir torturé, d'avoir violé des
8 femmes, parce que quand ils étaient venus.... ils étaient venus, ils étaient entrés
9 le 25 octobre, dans Bangui, ils voulaient renverser le président Patassé et prendre le
10 pouvoir, parce qu'ils étaient partis en brousse depuis 2001, depuis novembre 2001. Et ils
11 disaient qu'ils avaient abandonné leurs épouses à Bangui et qu'ils avaient souffert en
12 brousse, et tout ça, et que « Malheur aux femmes sur lesquelles ils vont tomber » — ils
13 vont tomber.

14 Donc, c'étaient des gens venus pour se venger, venus pour renverser le président
15 Patassé et prendre le pouvoir. Donc, ils venaient me dire que si... si... si ça tournait mal,
16 ils allaient brûler la ville de Bangui, pour que tout le monde ne puisse pas en sortir
17 vivant.

18 Donc, c'est en gros... Voilà ce qui s'est passé le 25 octobre. Et j'ai été gardé à la sortie
19 nord de Bangui, par ces hommes, du 25... du 25 au 29 octobre, entre leurs mains.

20 Pendant cinq jours, j'ai vécu l'enfer. Je me suis fait bouffer par les moustiques. Je n'ai ni
21 bu ni mangé pendant tout ce temps, tellement j'étais stressé, et puis de toute façon, ils
22 ne m'avaient pas proposé à manger ni à boire. J'avais moi-même un nœud dans la gorge
23 parce que je n'avais pas envie de manger ni de boire, à cause de cette situation. J'ai vécu
24 l'enfer.

25 Et puis, le 29 au soir, ils m'ont... Le 28 et le 29, ils m'ont traîné sur la route de... de Boali,
26 au PK 26. Ils m'ont... ils m'ont emmené dans un cimetière, ils m'ont... ils ont simulé mon
27 assassinat et tout. Ils m'ont... ils m'ont jeté dans une... une cabane qui traînait, qui était à
28 l'orée du village, à côté du cimetière. J'ai passé toute une après-midi, le 28 et le 29,

1 également. Ils ont... ils ont... ils ont... Ils ont commis des exactions, ils ont pillé, ils ont...
2 Il y avait une ferme au PK 26, tenue par des Chinois qui élevaient des... des poulets, des
3 cabris. Ils ont... ils ont razzie cette ferme-là. Ils ont pillé entièrement. Ils ont ramassé
4 tous les poulets. Ils n'avaient pas de... Ils étaient venus comme ça, donc, ils n'avaient pas
5 de... de ration alimentaire, donc il fallait qu'ils se servent sur la bête, pour... pour
6 manger.

7 Et ils avaient implanté leur quartier général à la barrière du PK 12, et à l'école de
8 Begoua, PK 13, à côté. Donc voilà, voilà à peu près. Et ils ont refait régner la terreur
9 dans tous les quartiers nord, c'est-à-dire depuis le PK 12, depuis Begoua jusqu'au
10 carrefour du 4^e arrondissement, donc les quartiers du PK 11, PK 10, PK 9, PK 8,
11 Gobongo, Fou, Boy-Rabe, et cetera, les 36 Villas. Ils ont fait régner la terreur dans ces
12 quartiers-là. Ils ont... ils ont arraché, volé des véhicules dans des domiciles. Ils ont tué.

13 Donc, voilà, à peu près, la terreur que les hommes de Bozizé ont fait régner à leur
14 entrée, à leur irruption dans la ville de Bangui, dans la... les quartiers de la sortie nord
15 de la ville de Bangui, le 25 octobre 2002, lorsqu'ils m'avaient enlevé, séquestré et
16 entraîné par la suite, jusqu'aux confins du Tchad, avant de me ramener pour m'installer
17 à 350 kilomètres, environ, de Bangui, à... dans le chef-lieu d'une préfecture, la préfecture
18 de la Nana Gribizi, où je suis resté 33 jours avant que, sur... sur des pressions diverses,
19 sur, en particulier, la pression du ministère français... du ministère français des Affaires
20 étrangères, du Comité international de la Croix-Rouge de Genève, et aussi d'un certain
21 nombre de chefs d'État qui ont fait pression sur le général Bozizé qui... qui, à l'époque,
22 se trouvait à Paris, il a été obligé... il a été obligé d'ordonner que je sois libéré.

23 Et donc, c'est comme ça que, un beau jour, le 1^{er} décembre 2002, une délégation de la
24 Croix-Rouge internationale est venue me trouver à Kaga-Bandoro et m'a ramené à
25 Bangui le... le 2. Ils sont arrivés le 1^{er}, mais comme ils sont arrivés vers 18 heures, il
26 faisait nuit, ils voulaient me ramener. J'ai dit : « Non, je ne veux pas voyager de nuit
27 avec eux. » Donc, je leur ai recommandé d'aller passer la nuit à la mission catholique de
28 Kaga-Bandoro, ville qu'ils ont... ils ont complètement pillée. Parce que j'ai vécu ça,

1 pendant... pendant un peu plus d'un mois. J'ai assisté à des choses absolument terribles.
2 Et donc c'est comme ça qu'on m'a ramené à Bangui. Quand ils m'ont retrouvé à
3 Kaga-Bandoro, le 1^{er}, ils m'ont ramené le 2 décembre à Bangui.

4 Et j'avais été conduit... À mon retour, j'avais été conduit au PK 13, au domicile de... du
5 colonel Mustapha qui... qui commandait les troupes du MLC, à Bangui. Les deux
6 Suisses du Comité international de la Croix-Rouge, qui étaient allés me ramener,
7 tenaient absolument à... à venir le remercier parce qu'ils l'avaient informé de leur départ
8 pour aller me chercher la veille. Et donc, ils voulaient aller lui signaler qu'ils étaient de
9 retour avec moi, l'otage que j'étais. Et ensuite, ils m'ont emmené chez le président
10 Patassé, qui nous a brièvement reçus. J'étais exténué. Donc, il m'a libéré assez vite pour
11 que je regagne aussi les miens qui m'attendaient. Et puis, me reposer.

12 Ensuite le président Patassé a... m'a demandé d'accompagner le Premier ministre
13 Martin Ziguélé, au Conseil de sécurité à New York pour aller expliquer la situation
14 devant le Conseil de sécurité, parce que le président Patassé avait décidé de porter
15 plainte devant le Conseil de sécurité, contre le général Bozizé et l'irruption de ses
16 hommes, donc, à cette occasion, du 25 octobre et des exactions qu'ils ont... qu'ils ont
17 commises en arrivant dans la ville de Bangui.

18 Voilà grosso modo... grosso modo ce qui s'est passé, Maître.

19 M^e HAYNES (interprétation) : Merci, je pense qu'il faut maintenant faire notre pause,
20 parce que la bande ne peut pas durer plus longtemps.

21 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Il est 11 heures, ce qui signifie
22 que nous allons faire une pause d'une demi-heure, jusqu'à 11 h 30 ; à 11 h 30, nous
23 allons reprendre votre interrogatoire par la Défense.

24 Je vais demander à l'huissier d'audience d'accompagner le témoin en dehors du
25 prétoire, entre-temps, nous suspendons et nous nous retrouverons à 11 h 30.

26 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*

27 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Veuillez vous lever.

28 *(L'audience publique, suspendue à 11 h 00, est reprise à 11 h 33)*

1 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

2 Veuillez vous asseoir.

3 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Rebonjour.

4 Nous allons reprendre l'interrogatoire du témoin 0065.

5 Monsieur l'huissier, veuillez faire entrer le témoin.

6 *(Le témoin est introduit au prétoire)*

7 Rebonjour, Monsieur le témoin.

8 LE TÉMOIN : Merci, Madame.

9 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Êtes-vous prêt à poursuivre votre
10 déposition ?

11 LE TÉMOIN : Oui. Oui.

12 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Haynes, c'est à vous.

13 M^e HAYNES (interprétation) : Je vous remercie, Madame le Président.

14 Q. Et rebonjour, Monsieur le témoin.

15 R. Bonjour.

16 Q. Reprenons... Revenons à ce que... dont vous nous parliez avant la pause. Et
17 j'aimerais obtenir, de votre part, certains détails.

18 Ces hommes armés qui vous ont arrêté, dans votre voiture, comment étaient-ils
19 habillés ?

20 R. Celui qui m'a arrêté était en... était en tenue civile ; c'était... il était en djellaba,
21 enturbanné, mais armé de kalachnikov.

22 Q. Combien d'hommes vous ont-ils... Combien d'hommes vous... vous ont arrêté, au
23 départ ?

24 R. Au départ, ils étaient deux. Enfin, il y avait ce monsieur qui m'a arrêté ; et puis,
25 ensuite, quand il a commencé à me demander de... enfin, de me présenter, à connaître
26 mon identité... et devant mon hésitation à... à la lui donner, un autre est sorti derrière
27 lui et... qui, manifestement, me connaissait, lui a dit que j'étais le porte-parole de la
28 présidence et... et que je les intéressais.

1 Je devais savoir, par la suite, que c'était un ancien aide de camp de
2 M^{me} Lucienne Patassé. Donc, les gens qui m'ont arrêté dans un premier temps, c'étaient
3 ceux-là. Et, ensuite, ils m'ont confié à d'autres... d'autres éléments rebelles qui m'ont
4 acheminé, dans un premier temps, à la station essence du 4^{ème} arrondissement avant
5 de... de m'emmener ensuite au siège du MLPC — le parti au pouvoir —, avant de me
6 conduire au PK 12.

7 Q. Je vous remercie.

8 Quelle langue... Dans quelle langue se sont-ils adressés... se sont-ils adressés à vous ?

9 R. Celui qui m'a arrêté parlait un français approximatif. C'était... C'est un... un
10 mercenaire tchadien. Donc, il parlait... il me disait : « Vous, qui ? Vous, qui ? » Bon, c'est
11 un français très approximatif.

12 Q. Combien d'hommes armés de ce type avez-vous vus le premier jour de votre
13 détention — approximativement ?

14 R. Le premier jour, c'était un rapport de... d'à peu près un tiers, deux tiers : un tiers de...
15 de Centrafricains, des rebelles, des petits soldats, des... des... des gens qui... qui... ou
16 même qui... des gens qui n'étaient pas des soldats, et tout ça, enfin, qui... qui... qui se
17 sont ralliés à la rébellion du général Bozizé ; mais ils constituaient à peu près un tiers
18 des effectifs que j'ai... j'ai pu voir au PK 12 ; et deux tiers, à peu près, de... de
19 mercenaires zakawa (*phon.*), tchadiens.

20 Et ces effectifs-là, bon, je... je donne cette proportion, mais leurs effectifs se sont étayés
21 toute la... toute... toute la soirée de... du... du 25 parce que, quand ils sont arrivés à
22 Bangui, dans un premier temps, ils étaient venus depuis Moïssala, au Tchad ; ils étaient
23 venus à bord de... de... de véhicules, véhicules Toyota, sur... sur lesquels ils ont dessiné
24 des têtes de mort, des choses comme ça. Il n'y en avait pas beaucoup.

25 Et puis, au fur et à mesure, d'autres véhicules sont arrivés. Visiblement, ils étaient... bon,
26 d'après ce que je... j'entendais, autour de moi, évoqué par certains rebelles, d'autres
27 véhicules étaient embourbés en chemin et, au fur et à mesure où ils... ils parvenaient à...
28 à sortir de la boue, ils reprenaient la... la route de Bangui. Donc, ils se sont... leurs

1 effectifs se sont renforcés tout le long de la soirée, mais dans une proportion de deux
2 tiers, un tiers, comme je l'ai dit tout à l'heure.

3 Q. Je vous remercie.

4 Pouvez-vous nous donner un aperçu de la langue qu'ils parlaient collectivement ?

5 R. Bon, collectivement, les Centrafricains parlaient... Enfin, ceux des rebelles
6 centrafricains parlaient sango entre eux, et... et ils parlaient l'arabe tchadien avec les
7 autres... les autres mercenaires tchadiens, parce qu'ils ont... ils ont quand même vécu
8 plus d'une année au Tchad, ces Centrafricains-là, et ils ont fini par... par parler le...
9 l'arabe tchadien. Donc, ils communiquaient avec les Tchadiens en arabe tchadien, et
10 puis, entre eux, Centrafricains, ils parlaient en... en sango.

11 Q. Très bien.

12 Ils vous ont emmené au quartier général du MLPC ; lorsque vous y êtes arrivé, qu'avez-
13 vous trouvé sur place ?

14 R. Sur place, j'ai... j'ai vu... j'ai vu beaucoup de personnes, torse nu, assis à même le sol,
15 visiblement, en état d'arrestation, qui ont été conduites là. Apparemment, c'étaient des...
16 des militaires de tout... des gens de tout venant qu'ils ont arrêtés pendant leur... leur
17 irruption dans la ville. Donc, lorsqu'ils rencontraient des militaires, ils les déshabillaient
18 et puis ils les conduisaient là, au siège du MLPC. Ils étaient là, torse nu pour la plupart
19 et assis par terre.

20 Q. Qu'est-il arrivé à ces personnes qui ont été détenues au QG du MLPC et à PK 12 ?

21 R. Moi, je n'ai pas mis longtemps en... à cet endroit. Au siège du MLPC, je suis resté un
22 petit quart d'heure. J'ai entendu... Ils ont... Il y a quelqu'un qui a tiré, qui a tiré une... une
23 roquette de RPG-7. C'est la première fois que je voyais... je voyais un... j'assistais à un tir
24 de roquette RPG-7 par quelqu'un juste à côté de moi. Donc, il tirait dans la direction du
25 siège du MLPC. Ça faisait un vacarme d'enfer. Je suis resté, en gros, un petit quart
26 d'heure à cet endroit. Et puis, après, ils m'ont fait monter dans un véhicule pour
27 m'emmener au PK 12.

28 Et au PK 12, bon, mais c'était... quand ils sont... ils étaient arrivés le matin, ils avaient...

1 ils avaient mis en déroute tous les... Parce qu'au... à la barrière du PK 12, il y a des... il y
2 a... il y a une petite unité de la douane, de la sécurité présidentielle, des gardes
3 forestiers, une brigade de gendarmerie, tout ça. Quand ils sont arrivés, ils ont fait une
4 boule de feu, c'est-à-dire ils ont tiré des armes lourdes à leur possession, et ça a fait
5 tellement de bruit que tout le monde a décampé de cet endroit. Ils ont... Ils ont mis à sac
6 toutes ces unités de... de forces loyalistes qui étaient au PK 12. Donc, bon, ils m'ont...
7 D'ailleurs, ils m'ont fait asseoir sur une chaise, juste en face de la barrière. Il n'y avait... Il
8 n'y avait pratiquement plus personne. C'est eux qui contrôlaient cette... cette zone-là,
9 ce... ce... ce quartier.

10 Donc, il n'y avait qu'eux qui circulaient là, qui tournaient là. De temps en temps, ils
11 posaient un mortier... un mortier à côté de moi ; ils tiraient ça sur la ville, comme ça, à
12 tue-tête.

13 J'ai vécu cela très, très difficilement parce que ça... ça... ça faisait un vacarme d'enfer. Et,
14 voilà. C'était une situation absolument épouvantable.

15 C'était... Ils n'y avaient que leurs allées et venues, c'est eux qui allaient et venaient. Ils
16 faisaient ce qu'ils voulaient, puisqu'ils étaient... ils avaient entièrement pris le contrôle
17 de la situation.

18 Q. Quel était... Quels... De quels endroits avaient-ils le contrôle complet ?

19 R. Le PK 12, la commune de Begoua, là où, à l'entrée de la ville, ils avaient pris leur
20 quartier... ils avaient installé l'état-major là au niveau de la brigade de la gendarmerie
21 de la barrière du PK 12, mais ils avaient également disposé une petite unité logistique,
22 puisqu'ils avaient... ils avaient un gros véhicule, un camion de transport militaire dans
23 lequel se trouvaient des fûts de carburant, et puis des... des caissettes de munitions. Et
24 tout ça était disposé à l'école de Begoua — à l'école de Begoua.

25 C'est lorsqu'ils... lorsqu'ils m'ont emmené le... le 28 et le 29, lorsqu'ils m'amenaient au...
26 au PK 26, route de Boali, que j'ai pu, moi-même, apercevoir effectivement quelques
27 camions et des Toyota qui... qui... qui leur avaient servi, disons, les premiers jours, à
28 leur arrivée, et ils avaient transposé ça à l'école de Begoua, juste au PK 13. Donc, ils

1 avaient pris le contrôle de tout ce quartier-là, ensuite jusqu'au... jusqu'au carrefour du
2 4^e arrondissement, tous ces quartiers-là étaient pratiquement sous leur contrôle
3 puisqu'ils... ils allaient, ils revenaient, ils allaient, ils revenaient.

4 Il faut dire que certains... certains éléments de la rébellion sont des... sont des
5 militaires... c'étaient des anciens, des militaires, notamment du régiment de défense
6 opérationnelle du territoire — le RDOT — qui se trouve au PK... au PK 11, 12, que
7 Bozizé, que le général Bozizé avait occupé avant de... de s'enfuir vers le Tchad.

8 Donc, ces... ces soldats avaient leur domicile à Gobongo, à Boy-Rabe, à Fou, et cetera.

9 Donc, comme ils sont partis depuis... depuis plus d'un an, quand ils sont revenus et
10 qu'ils ont pris possession, ils ont pris contrôle de tous ces quartiers, bon, ils avaient... ils
11 pouvaient aller à leur domicile et revenir au PK 12 et ainsi de suite, quoi. Donc, tous ces
12 quartiers-là étaient... étaient quasiment sous leur contrôle.

13 Q. Les... Comment la population locale a-t-elle réagi à l'arrivée des forces de Bozizé, le
14 25 octobre ?

15 R. Les gens étaient terrorisés. La population était terrorisée, parce qu'ils arrêtaient pas
16 de tirer des coups de feu, il y en avait partout. Donc, dans Bangui, quand c'est comme
17 ça, c'est à qui mieux mieux, les gens se... se terrent chez eux, donc la population était
18 terrorisée... était terrorisée. Il y avait que... ne circulaient sur ces axes-là que... que les
19 rebelles. Donc, moi, quand ils m'ont emmené du... du siège du MLPC au PK 12, il n'y
20 avait pratiquement plus personne dans la rue. Toute la... l'avenue de l'Indépendance
21 jusqu'au PK 12 qu'on a... on a empruntée, il n'y avait plus... il n'y avait plus personne
22 dans la rue.

23 Q. Où vous a-t-on emmené, à PK 12 ?

24 R. Ils m'ont installé, dans un premier temps, sous les... les petits abris des forces
25 loyalistes qui étaient là, juste en face de la barrière, jusqu'à 21 heures, 21 h 30.

26 Et après, ils m'ont transféré de... de cet endroit à deux ou trois... 200 mètres, à peu près,
27 sur l'axe PK 12-Damara, à la hauteur du... parce qu'il y a un pont bascule qui se trouve
28 juste au triangle... au triangle... au milieu du triangle des deux axes, avenue... enfin, la

1 route... l'axe Boali et l'axe Damara. Ils m'ont... ils m'ont mis dans un... une paillote... une
2 paillote qui... qui... qui était un débit de boissons, un petit bistrot, à côté.

3 Donc, ils m'ont... ils m'ont... ils m'ont installé sous cette paillote-là, dont le propriétaire
4 avait aussi fui. Donc, ils en avaient pris possession, ils m'ont installé là, comme ça, de
5 force. Et puis, sur la paillote, ils avaient disposé quelques mitrailleuses qu'ils ont
6 positionnées en direction de l'aéroport de Bangui. De temps en temps, ils ouvraient le
7 feu à partir de... de cette position. Moi, j'étais là, à côté, donc c'est... c'était devenu, donc,
8 mon lieu de... ma position jusqu'à... jusqu'au 29 où ils m'ont... ils m'ont emmené avec
9 eux, le soir, quand ils m'ont ramené de... du PK 26 et qu'il n'y avait... j'ai... il n'y avait
10 plus personne à cet endroit.

11 Q. Qui d'autre se trouvait avec vous ?

12 R. Au début, il y avait mon chauffeur, il y avait mon chauffeur, quand j'étais... ils
13 m'avaient installé à la barrière du... du PK 12, il y avait avec moi mon chauffeur, et un
14 jeune homme qui a eu le malheur, donc au moment où ils ont arrêté ma voiture, juste
15 derrière... derrière ma voiture arrivait un jeune homme dans une voiture aussi, qu'ils
16 ont arrêté à ce moment-là et qu'ils ont aussi emmené, qu'ils ont emmené avec nous.

17 Et à un moment donné, je leur ai demandé de... de... de libérer mon chauffeur et ce
18 jeune homme-là, parce que vraiment il n'avait rien à faire. Je leur ai dit que moi, bon,
19 moi, j'étais un politique, ce n'était pas le cas de mon chauffeur et puis de ce monsieur
20 que je ne connaissais pas, mais qu'ils ont aussi arrêté.

21 Donc, ayant plaidé pour eux, ils ont... ils se sont concertés, et puis, finalement,
22 vers 22 heures, ils ont décidé de les libérer. Mais comme il faisait nuit déjà, et que toute
23 la zone, depuis le PK 12 jusqu'au carrefour du 4^e était sous leur contrôle, mon chauffeur
24 et ce jeune homme ont décidé de rester passer la nuit au PK 12, comme ça, à la belle
25 étoile, en attendant la... « la » levé du jour, avant de... de regagner la ville de Bangui,
26 quoi, parce que c'était très dangereux de s'aventurer à 22 heures sur cet axe-là.

27 Donc, voilà les personnes qui étaient... qui étaient autour de moi au moment où j'avais
28 été arrêté et emmené au... au PK 12.

1 Q. À plusieurs reprises, dans vos réponses, vous avez parlé de « eux » — « ils », je pense
2 que vous voulez dire les soldats rebelles ? Mais quel... lorsque... Là... là où vous avez été
3 détenu, quelles étaient les forces rebelles qui vous gardaient ? Combien étaient-ils ?

4 R. Aussitôt qu'ils m'avaient amené au... à la barrière du PK 12, ils ont, ils ont téléphoné,
5 parce qu'ils ont eu une valise de téléphone satellitaire. Je les voyais manipuler ça,
6 puisqu'ils ont installé ça en face de moi, devant... devant la brigade de gendarmerie du
7 PK 12. J'ai vaguement deviné qu'ils étaient en conversation téléphonique avec le général
8 Bozizé, en ce moment-là, et c'est comme ça que j'ai... j'ai cru comprendre qu'il a dû leur
9 donner des instructions ou des ordres. Ils vont... ils vont... mes geôliers, ceux qui m'ont
10 gardé, ils vont le dire par la suite, quand ils vont m'emmener, ils m'ont dit que le
11 général Bozizé leur avait dit que j'étais une importante personnalité et... puisqu'ils l'ont
12 informé qu'ils m'avaient pris, ils m'avaient enlevé, donc, il leur avait dit que j'étais une
13 importante personnalité et qu'il fallait surtout qu'ils désignent trois ou quatre, parmi
14 eux, pour me garder, pour me garder pour ne pas qu'il m'arrive quelque chose de
15 fâcheux.

16 Voilà ce que, apparemment, le général Bozizé leur a donné comme ordre.

17 Donc, j'avais en permanence quatre... quatre des rebelles qui me... qui me gardaient.

18 Ils étaient, chacun, armés de kalachnikovs et puis, ils avaient leur... ils avaient accroché
19 des grenades autour... enfin sur les poches de leurs chemises, et tout ça.

20 C'était ce dispositif-là qui m'encadrait 24 heures sur 24 dans tous... pendant tout... tout
21 le reste des jours que j'ai passés entre leurs mains. Donc, ces quatre personnes étaient en
22 permanence autour de moi. Et même, lorsqu'ils me transportaient en voiture, ils
23 m'installaient derrière, j'en avais, j'avais un... un à droite, un à gauche, et puis, devant,
24 aussi, le chauffeur et puis un autre à côté. Donc, c'était ce dispositif-là qui m'a entouré
25 pendant pratiquement tout le... tout le temps que j'étais... j'étais séquestré.

26 Q. Avez-vous pu vous rendre compte du nombre de personnes qui étaient cantonnées à
27 PK 12, lorsque vous étiez séquestré ?

28 R. Deux ou trois centaines ; deux ou trois centaines, à peu près. Je pense qu'il y avait

1 entre 200... 250 à 300 mercenaires tchadiens, zaghawa, et puis, 100 à 150 rebelles
2 centrafricains de... du général Bozizé. Voilà.

3 Q. Et est-ce que vous voyiez où ils étaient cantonnés ?

4 R. Ils étaient partout. Ils étaient pas cantonnés à un endroit précis, ils étaient mobiles ;
5 ils étaient mobiles et surtout, ce dont je vais me... m'apercevoir pendant tout le temps,
6 c'est... c'est le désordre, quoi, le désordre dans lequel ils fonctionnaient. Puisqu'ils
7 allaient, ils venaient, il n'y avait pas de... il n'y avait pas de... d'officiers... d'officiers qui...
8 qui les... qui les... qui les commandaient.

9 Il y avait... Je crois que le... Il y avait des... les plus gradés, c'étaient des lieutenants ou
10 des sous-lieutenants, parce que c'étaient, en fait, des parents de Bozizé qu'il avait
11 envoyés dans des écoles d'officiers, en Afrique de l'Ouest, qui une fois finie leur
12 formation l'ont... l'ont directement rejoint dans sa rébellion. Et donc, c'étaient des gens
13 qui étaient là, comme ça, qui... qui... qui n'avaient pas véritablement beaucoup de...
14 d'emprise sur... sur les éléments qui commettaient des... les... les exactions.

15 Et donc, ils étaient pas cantonnés quelque part. Je sais que, bon, il y en avait à la... l'école
16 de Begoua où ils avaient disposé des véhicules avec leurs... leurs réserves de carburant
17 et... et... et des munitions. Mais entre... entre l'école de Begoua, le PK 12, et puis les
18 différents quartiers, c'était essentiellement sur ces axes-là qu'ils régnaient. Mais ils
19 allaient, ils venaient, ils... ils allaient arracher des véhicules, ils ramenaient au PK 12. Ils
20 faisaient ce qu'ils voulaient, comme ça. Ils allaient piller la ferme des Chinois au PK 26,
21 ils ramenaient les poulets au PK... au PK 12 ou ils emmenaient chez leur... à leur... leur
22 domicile, remettre ça à leurs femmes, et cetera, dans les quartiers qu'ils... qu'ils... qu'ils
23 contrôlaient, mais ils avaient... étaient pas cantonnés en un endroit précis. Ils étaient là,
24 ils... ils régnaient autour de la station d'essence du PK 12 ; ils étaient là autour de la
25 brigade de gendarmerie les... les... ces endroits anciennement tenus par les forces
26 loyalistes qui ont décampé de... de là, quoi.

27 Donc, ils étaient pas cantonnés à des endroits précis, et puis, ils allaient, ils venaient.

28 Q. Je vous remercie.

1 Qu'est-ce qu'ils ont volé ? Quels biens ont-ils volé ?

2 R. Ils ont pillé les... tous les petits magasins, parce que le carrefour du... le PK 12, c'est
3 un carrefour, puisqu'il y a une... il y a une bifurcation, l'axe Bangui vers Damara, et
4 Bangui vers Boali. Donc, à cet endroit, il y a beaucoup de petits... il y a beaucoup de
5 petits commerces, il y a des... des vendeurs ambulants, il y a une station essence, il y a
6 des... des débits de boissons, et cetera. Donc, ils se sont répandus là, puisqu'ils ont
7 terrorisé la population qui s'est... qui s'est sauvée, de... de ces... de cet endroit. Ils ont...
8 ils ont pris contrôle de la situation. Donc, ils ont... ils ont fracturé les magasins, les
9 petites échoppes qui étaient là, ils ont... ils ont... Et c'est ce comportement que... qui me
10 sera donné d'observer tout le long de... du... du parcours ; quand ils vont m'emmener
11 jusqu'à Sido à la frontière du Tchad, toutes les villes qu'on a traversées, c'est à peu près
12 le... le même type de comportement.

13 Ils arrivent quelque part, ils... ils... ils fracturent tous les magasins qu'ils... qu'ils
14 rencontrent sur le chemin, quoi.

15 Donc, à cet endroit, ils ont... ils ont volé... ils ont pillé les... les... les boutiques, les
16 débits de boissons, ils se sont servis. Ils ont bu les... tout l'alcool qui leur tombait sous la
17 main pour se donner de la force et de... de la... de la vigueur, et cetera.

18 Toutes les... tout... Toutes les personnes qui rencontraient... les personnes qui osaient
19 s'aventurer au PK 12, ils les... les arrêtaient, ils arrachaient leurs téléphones portables,
20 tous les biens qui leur tombaient sous la main, ils prenaient, sans compter les véhicules
21 qu'ils allaient arracher dans des domiciles de particuliers, pour amener au PK 12, quand
22 on a...

23 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, je suis
24 désolée de vous interrompre, excusez-moi. Il faudrait que vous parliez un petit peu
25 moins vite, s'il vous plaît. Vous parlez trop vite, je suis désolée.

26 Merci.

27 R. Oui. Donc, ils pillaient, ils volaient, ils rackettaient, tout ce qui leur tombait sous la
28 main. Donc, ils ont... en très peu de jours, ils ont... ils ont pratiquement razziaé ce... ce

1 que, moi, j'ai observé, le quartier du PK 12 au niveau de la barrière, au niveau de
2 l'endroit où ils m'ont installé. Et ça, ça a duré... j'ai... j'ai pu constater ça. L'endroit où ils
3 m'ont installé, le propriétaire est revenu un... un matin, constater... constater les dégâts,
4 puisque son débit de boissons a été entièrement pillé, son stock d'alcool et tout ça. Il
5 était venu juste retirer un... un réfrigérateur et un congélateur qui étaient là. Il était
6 venu retirer ça, mais tout le contenu a été vidé, il n'y avait plus rien, par exemple.

7 M^e HAYNES (interprétation) :

8 Q. Merci.

9 Quels autres abus ont-ils commis à l'encontre de la population ?

10 R. Il m'a été donné de... d'assister, depuis la paillote où ils m'avaient installé au PK 12,
11 d'assister à une séance de torture. Il y avait deux jeunes... deux jeunes qu'ils étaient
12 allés chercher au domicile d'un ancien responsable... enfin, d'un responsable de la
13 Société centrafricaine de télécommunications, qui habitait quelque part au PK 11, qu'ils
14 étaient allés chercher mais qu'ils n'ont pas trouvé. Donc, ils ont... ils ont... ils ont pris
15 ses... ses... ses cadets qui étaient à sa... à sa... à son domicile, qu'ils ont amené, là, au
16 PK 12, et qu'ils ont... qu'ils ont ligoté, passé à tabac, devant moi.

17 Et c'est par la suite que je devais apprendre que, en fait, ils les ont... ils les ont tués, ils
18 ont tué ces jeunes-là aussi, et ils seraient allés les ensevelir à la sauvette, sous la... sous
19 la... la colline de Rabe.

20 Quand j'étais à la barrière, encore, quand ils m'ont installé à la barrière, c'est-à-dire dès
21 qu'ils m'avaient ramené de... du carrefour du 4^e, après mon arrestation, ils ont, devant
22 moi aussi, ils ont tabassé un jeune qui était venu se rallier à eux... qui était venu se
23 rallier à eux, enfin pensant se rallier à eux, et qu'ils ont découvert, alors est-ce que c'était
24 imaginaire ou si c'était... c'était vrai, mais j'ai constaté, qu'ils l'ont reconnu comme étant
25 quelqu'un qui leur aurait pris une kalachnikov lorsqu'ils étaient vers Batangafo — c'est-
26 à-dire proche de la frontière du Tchad —, à un moment donné, et qui a fui avec cette
27 arme-là et qui serait venu à Bangui.

28 Donc, ils l'ont reconnu, et donc, ils l'ont... ils l'ont... ils ont fini par le... le ligoter, ils l'ont

1 tabassé, ils l'ont fait saigner à coups de baïonnette, de... de la kalachnikov ; tout ça se
2 passait devant moi, j'ai vu. Et je devais apprendre, après aussi, que ce jeune-là, ils
3 l'ont... ils ont fini par le tuer aussi.

4 Ils ont tué des... d'autres jeunes dans des domiciles au PK 12, et tout ça. C'est... c'est
5 quand j'ai... C'est après ma libération que... que j'ai... j'ai appris tout ça. J'ai appris que
6 s'agissant des... des tueries, certaines familles ont été... ont été endeuillées, et donc, qui
7 ont... qui m'ont rapporté... qui m'ont rapporté les... avoir perdu tel ou tel membre de
8 leur famille tué par des... par ces rebelle-là quand ils étaient... ils étaient entrés à... dans
9 Bangui, le 25 octobre 2002.

10 M^e HAYNES (interprétation) : Je demanderais, pour vraiment être prudent, que l'on
11 passe à huis clos partiel.

12 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Madame la greffière d'audience,
13 est-ce qu'on peut passer à huis clos partiel ?

14 *(Passage en audience à huis clos partiel à 12 h 07)*

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 43 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (*Passage en audience publique à 12 h 13*)

7 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame le
8 Président.

9 M^e HAYNES (interprétation) :

10 Q. Comment est-ce que les forces de Bozizé se comportaient-elles envers les femmes ?

11 R. Il ne m'a pas été donné véritablement de... d'assister à ce genre de... de situation.

12 Mais j'ai entendu... j'ai entendu des jeunes rebelles de Bozizé qui étaient autour de moi

13 se... se vanter que s'ils... s'ils tombaient sur des femmes, ils allaient... ils allaient se

14 venger parce que ça faisait plus d'une année qu'ils étaient en brousse, qu'ils... que le

15 régime du président Patassé les avait contraints à... à abandonner leurs épouses et pour

16 aller... aller vivre en brousse et que... que maintenant qu'ils sont de retour dans la

17 capitale, gare aux femmes qui leur tomberont sous la main.

18 Ça, j'ai... je les ai entendus se le dire entre eux. Ça, c'est une... une vérité, mais je n'ai

19 pas... il ne m'a pas été donné de... de constater ou d'être témoin de... de situation de... où

20 ils... où ils s'adressaient à des femmes, et cetera. J'étais... J'étais en quelque sorte un

21 prisonnier ; donc, je ne... je n'étais pas libre de mes mouvements pour pouvoir assister à

22 quoi que ce soit de ce genre-là.

23 Q. Ne... Ne me donnez pas de nom à ce stade, mais avez-vous jamais entendu parler de

24 cas de femmes ayant été violées par les rebelles de Bozizé ?

25 R. J'en ai entendu parler. J'en ai entendu parler, parce que, bon, les... la situation créée

26 par le général Bozizé en Centrafrique a commencé depuis novembre 2001 et a duré

27 jusque... ça dure jusqu'à maintenant, d'ailleurs, parce que les... les hommes du général

28 Bozizé continuent de tuer des Centrafricains jusqu'aujourd'hui, et on n'en parle pas

1 beaucoup. On n'en parle pas beaucoup, malheureusement.

2 Et je... je... Même à leur entrée dans la capitale, en... le... le 15 mars 2003, il y a eu encore
3 des cas de viol. Je connais... Je connais... Je connais une dame, une dame qui vit
4 aujourd'hui à... en région parisienne, qui a été violée, qui a été violée à leur entrée
5 en 2003 — en mars 2003 —, à Bangui. Je pourrais donner son nom, selon les conditions
6 de l'audience.

7 Mais je connais... je connais cette fille-là. La fille d'une.... d'une personnalité du régime
8 de Patassé qui a été violée en plein... en plein... en plein Bangui, en plein... en plein jour.

9 M^e HAYNES (interprétation) : Est-ce qu'on peut très brièvement passer à huis clos
10 partiel, Madame le Président ?

11 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Est-ce qu'on peut passer à huis
12 clos partiel ?

13 *(Passage en audience à huis clos partiel à 12 h 16)*

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (*Passage en audience publique à 12 h 19*)

9 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame le
10 Président.

11 M^e HAYNES (interprétation) :

12 Q. Monsieur N'Douba, pendant combien de jours et de nuits avez-vous été retenu à PK
13 12 ?

14 R. Cinq... Cinq jours. Cinq jours : le 25... le 25 octobre où j'étais et arrêté et emmené
15 là-bas, détenu ; le 26 ; le 27 ; le 28 ; et le 29. Et c'est dans la nuit du... du 29 au 30 que j'ai
16 été emmené du PK 12 vers la frontière du Tchad.

17 Q. Et pendant votre captivité à cet endroit, est-ce qu'il y avait d'autres hommes armés
18 au PK 12 autres que les rebelles de Bozizé ?

19 R. Il n'y avait pas d'autres hommes armés, il n'y avait que les hommes de... du général
20 Bozizé.

21 Q. Que vous est-il arrivé lorsque vous avez quitté le PK 12 ?

22 R. Lorsque j'ai quitté le PK 12, c'était de nuit ; et ils ont décidé de m'emmener avec eux
23 parce que, dans l'après-midi, ils m'avaient conduit au PK 26 comme la veille ; et quand
24 ils m'ont ramené, il commençait à faire nuit au PK 12. Et quand on... nous étions
25 revenus dans la voiture, mes geôliers, qui étaient toujours autour de moi, avaient
26 constaté qu'il n'y avait plus leurs petits copains, leurs camarades à... au PK 12, à cet
27 endroit. Donc, ils étaient un peu affolés, ils étaient énervés, ils étaient affolés et ils ont...
28 ils ont imaginé que, pendant que, eux, ils étaient avec moi au PK 26, peut-être qu'il y a

1 eu un élément nouveau, parce qu'ils vivaient dans la hantise d'une contre-offensive, de
2 l'arrivée d'une contre-offensive des forces loyalistes. Donc, ils redoutaient le... le début
3 de cette contre-offensive.

4 Et donc, quand ils m'ont ramené du PK 26, route de Boali, et qu'ils ont constaté que le
5 PK 12 était... était quasiment désert, ils ont eu peur. Et c'est comme ça qu'ils ont décidé
6 de prendre la route de Damara avec moi. On n'était même pas descendus de voiture, on
7 est restés dans la voiture. Et puis ils ont... ils ont pris la décision comme ça de... de
8 m'emmener avec eux vers la route de Damara, dans cette direction, parce qu'ils ont... ils
9 ont pensé que ça y est, il y a... il y a... il y a eu le... le début de la contre-offensive des...
10 des loyalistes.

11 Et c'est comme ça qu'ils m'ont entraîné avec eux, Damara... Damara, Sibut, Dekoa,
12 Kaga-Bandoro, Kabo, Sido, à la frontière avec le Tchad, avant de me ramener à nouveau
13 à Kaga-Bandoro où j'ai passé 33 jours entre leurs mains, avant d'être libéré. Voilà ce qui
14 s'est passé.

15 Q. Eh bien, j'y arrivais.

16 Est-ce que vous avez été détenu à Damara pendant un certain temps ?

17 R. À Damara, on a fait que passer. On est arrivés à la... dans la ville. On s'est arrêtés à la
18 station d'essence de Damara. Ils se sont renseignés juste pour savoir si... si les... les gens
19 qui étaient-là avaient vu passer un convoi d'hommes armés par là ; et on leur a dit :
20 « Oui, oui, effectivement, il y a des... plusieurs véhicules qui sont déjà passés ». Et c'est
21 comme ça qu'on a quitté Damara, toujours la nuit, vers Sibut, prochaine grande ville, où
22 nous étions arrivés vers les 23 h, minuit, comme ça. Et, effectivement, on les a retrouvés,
23 tous ces véhicules-là qui étaient partis avant. C'était un long convoi de véhicules des
24 rebelles, et y compris les véhicules qu'ils ont... qu'ils ont arraché à des tierces personnes
25 à Bangui.

26 C'était... Il y avait une... plus d'une cinquantaine de véhicules qu'ils ont pris à Bangui et
27 qui faisaient route vers la... leur base arrière de... de Sido... de Sido.

28 Donc, à Damara... à Sibut, c'est par les phares, c'est grâce aux phares de notre véhicule,

1 véhicule dans lequel je me trouvais, c'est la projection des phares qui m'a permis de
2 constater qu'ils ont... qu'ils ont fracturé toutes les portes des magasins tout le long de
3 l'axe routier de... de Sibut. Ils ont fracturé les portes des magasins, ils ont... ils se sont
4 servis. Ils ont également cassé les pompes à carburant de la station essence de Sibut
5 pour refaire les pleins de leurs véhicules. Et d'ailleurs, ils ont dit à... ils ont dit... ils ont
6 dit à mes... à ceux qui me gardaient qu'il faudrait aussi aller faire le plein de notre
7 voiture et prendre aussi quelques récipients de carburant à la pompe de la ville de
8 Sibut.

9 Q. Très bien.

10 Et après Sibut, où est-ce que vous vous êtes rendus ?

11 R. Après Sibut, nous avons poursuivi ce cheminement. On s'est arrêtés à Dekoa, au petit
12 matin. On s'est arrêtés à la ville de Dekoa ; mais là, c'était juste... bon, il faut... je passe
13 sur les... les épisodes, parce que cet axe routier est dans un très mauvais état, il y a
14 plusieurs véhicules qui se sont embourbés, il a fallu les aider à se débarrasser avant
15 que tout le convoi ne continue le chemin. Donc, c'est... Pour faire 70 kilomètres, ça a
16 duré des heures et des heures, donc.

17 Après Sibut, c'est Dekoa. On est arrivés au petit matin. On n'a pas mis... on n'a pas mis
18 longtemps dans cette ville ; et puis on a continué jusqu'à Kaga-Bandoro, où arrivés à
19 Kaga-Bandoro, dès le matin, ils se sont arrêtés juste devant l'hôpital de Kaga-Bandoro.
20 Et j'ai vu descendre dans... descendre de certains véhicules des Tchadiens qui sont allés,
21 tout de suite, fracturer la porte de... du local de produits pharmaceutiques de l'hôpital
22 de Kaga-Bandoro, puis ils sont... Quelques minutes après, je les ai vus revenir avec des
23 cartons de médicaments qu'ils ont embarqués dans leurs véhicules pour continuer au
24 Tchad. Bon, ça, c'était à Kaga-Bandoro.

25 Après, ils m'ont... ils m'ont emmené. J'ai demandé qu'ils m'emmènent à la mission
26 catholique de Kaga-Bandoro, parce que je voulais... sachant que les évêques... parce que
27 c'est... c'est... Kaga-Bandoro, c'est une préfecture, et c'est... il y a un évêché. Et donc, je
28 savais que les évêques avaient toujours à leur disposition un téléphone satellitaire qui

1 leur permettait de téléphoner à Bangui, et cetera. Et donc, je voulais qu'ils... qu'ils
2 m'emmènent rencontrer l'évêque à qui je voulais demander qu'il me permette de... avec
3 son téléphone satellitaire, d'appeler le général Bozizé pour m'entretenir avec lui.

4 Malheureusement, quand nous sommes arrivés à la mission catholique, l'évêque n'était
5 pas là. Deux jours plus tôt, il était... il était parti à Bangui. Et le vicaire... le vicaire
6 général qu'on a trouvé là m'a dit qu'il était parti avec son téléphone satellitaire et que je
7 ne pouvais pas en disposer. Bon, par contre, il m'a suggéré d'aller à la représentation
8 locale du Programme des Nations Unies pour le développement, parce que, là-bas, ils
9 se... ils auraient aussi un téléphone satellitaire.

10 Bon, mais comme chez l'évêque, bon, comme... on m'a dit... on nous a dit que l'évêque
11 était parti à Bangui avec son téléphone, un des... un des rebelles zakawa (*phon.*) tchadien
12 qui... qui était... qui était là aussi, qui était présent, a demandé au vicaire général d'aller
13 forcer la porte de... des appartements privés de... de l'évêque pour qu'il fouille sa... qu'il
14 fouille, lui-même, pour se rendre compte si, vraiment, le téléphone n'y était pas.

15 Et, bon moi, je lui ai dit que, vraiment, c'était mal venu et que je... que ça me... j'avais
16 mauvaise conscience d'avoir à demander à ce qu'on m'amène à la mission catholique.

17 Donc, j'ai vraiment beaucoup insisté pour qu'ils ne puissent pas aller fracturer la porte
18 des appartements privés de l'évêque. Bon, ça s'est... ça s'est arrêté là.

19 Et puis... Et puis, bon, on m'a ramené au centre-ville de Kaga-Bandoro.

20 Voilà, à peu près, ce qui s'est passé à... au niveau de Kaga-Bandoro, où nous sommes
21 restés encore deux jours avant de continuer vers la frontière de... du Tchad.

22 Q. Je vous remercie.

23 Et ensuite, enfin, où avez-vous été détenu ?

24 R. Après, ils m'ont amené à... à Sido, au... à la frontière du Tchad. Ils m'ont ramené à
25 Kaga-Bandoro.

26 À Kaga-Bandoro, où j'ai passé, en fait, plus... un peu plus de... d'un mois, j'ai été, dans
27 un premier temps, installé, comme ça, chez l'habitant. Ils m'ont installé chez une... une...
28 une dame, une jeune femme, que les rebelles connaissaient, connaissaient à Bangui,

1 avant, et qui... qui est venue vivre à Kaga-Bandoro, qui... qui... qui... qui vendait de la
2 boisson pour une personnalité de Bangui.

3 Donc, ils m'ont imposé chez cette dame-là. Ils lui ont demandé de me faire... de me... de
4 me faire une place pour que je puisse trouver à... à... me coucher.

5 Donc, j'ai... j'ai passé là 15 jours, à peu près. Et c'était le quartier, bon, autour de... de
6 moi, puisqu'ils étaient obligés de me garder 24 heures sur 24. Cet endroit était devenu,
7 pratiquement, le quartier... leur quartier général.

8 Et tous les jours, il m'a été... il m'a été donné de... de constater que c'était un endroit où
9 les habitants de Kaga-Bandoro venaient rencontrer les rebelles pour se plaindre parce
10 qu'ils ont été victimes de racket, on leur... on a... on a arraché des vélos, des mobylettes,
11 des motos, des fusils de chasse... Enfin, les gens ont perdu leurs biens arrachés par les
12 rebelles au fur et à mesure.

13 Et donc, tous les matins, les gens venaient se plaindre à quelques responsables de cette
14 rébellion-là, à l'endroit où j'étais. J'y ai passé quinze jours là, et, ensuite, ils ont décidé de
15 me faire changer de... de place ; ils m'ont emmené chez un... un commerçant de la ville
16 qui avait une boutique. Donc, ils m'ont emmené... ils m'ont imposé, également, à ce
17 monsieur. Ils m'ont... ils lui ont demandé de me... de m'héberger. Donc, là, il m'a... il
18 m'a dressé un petit lit dans... sous sa... sous la paillote de... de chez lui.

19 J'ai fini, donc, le reste du mois à cet endroit et c'est... c'est de là que, le jour de ma
20 libération, les... les gens de la Croix-Rouge étaient venus me chercher pour me ramener
21 à... à Bangui.

22 Q. Je vous remercie.

23 Et où vous a-t-on ramené, à Bangui, le jour de votre libération ?

24 R. Alors, quand on m'a ramené, je le... l'avais dit tout à l'heure, on m'a amené, dans un
25 premier temps, chez le colonel Mustapha, au PK 13, et après, on m'a amené à la
26 résidence du président Patassé, et puis après, on m'a ramené dans ma maison
27 aux 36 Villas, parce que, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est là que, finalement, ma
28 famille s'est retrouvée, enfin ma famille, c'est-à-dire mes... mes petits frères et sœurs et

1 ma mère. Donc, c'est là qu'ils m'ont attendu pour me revoir. Donc, c'est à cet endroit. Du
2 reste, je suis pas resté longtemps, parce que deux ou trois jours après, j'ai été obligé, sur
3 instruction du président Patassé, d'accompagner le Premier ministre Ziguélé à New
4 York pour le... la plainte que le... l'État centrafricain déposait devant le Conseil de
5 sécurité des Nations Unies.

6 Q. De quelle plainte s'agit-il ?

7 R. Bon, le président Patassé avait décidé de saisir le Conseil de sécurité des Nations
8 Unies pour... pour... par rapport à... à l'entrée des troupes rebelles du général Bozizé et
9 des exactions qu'ils ont commises en entrant dans la ville. D'autant plus que cette entrée
10 coïncidait... enfin, a compromis... a compromis le dossier de la République
11 centrafricaine, de l'État centrafricain qui... qui allait passer dans quelques jours au
12 conseil d'administration du Fonds monétaire international.

13 Donc, le président Patassé a jugé que c'était extrêmement grave et donc, il avait décidé
14 de saisir le Conseil de sécurité pour que le... cette irruption de... des troupes rebelles du
15 général Bozizé soit condamnée. Et donc, c'est comme ça qu'il a décidé que j'accompagne
16 le... le Premier ministre Martin Ziguélé parce que j'étais un témoin vivant et une victime
17 vivante de, de... justement, de cette incursion des troupes rebelles du général Bozizé
18 dans la capitale de la République centrafricaine, dès le 25 octobre 2002.

19 Q. Et l'avez-vous fait ?

20 R. Oui, je l'ai fait. Je l'ai fait. Nous avons pris l'avion de Bangui, avec le Premier ministre
21 Martin Ziguélé, pour Paris, via Douala, au Cameroun, et Paris-New York. Nous l'avons
22 fait. Nous l'avons fait. Après New York, nous nous sommes rendus à Washington, où
23 nous avons été reçus au département d'État américain. Le Premier ministre Martin
24 Ziguélé et moi-même, ainsi que le général Lamine Cissé, qui avait aussi fait ce... qui...
25 qui représentait le Secrétaire général des Nations Unies, à Bangui, à ce moment-là et qui
26 avait fait, également, ce déplacement avec nous.

27 Lorsque nous étions revenus de Washington, le Premier ministre, Martin Ziguélé, a, lui,
28 continué à Bangui, mais le général Lamine Cissé, et un conseiller... un conseiller

1 économique du Premier ministre Martin Ziguélé, nous avons... nous nous sommes
2 encore rendus à... à Londres ; nous avons été reçus au *foreign office*, à Londres, et après,
3 nous avons également été reçus à Bruxelles par la Commission de développement de
4 l'Union européenne. Et c'est après ces... ces deux... ces... ces... ces trois déplacements que
5 je suis resté avec ma famille à Paris, et où j'avais... j'avais décidé et commencé de rédiger
6 le témoignage de ma mésaventure qui a donné lieu à l'ouvrage que j'ai publié en
7 janvier 2006, à Paris, pour raconter ce... témoigner de ce que j'ai... j'ai vécu et vu pendant
8 toute la... toute la période que... dont je parle, là, actuellement.

9 Q. Et, suite à tout cela, comment vous sentez-vous, suite à tout ce qui vous est arrivé ?

10 R. Beaucoup de peine, de douleur, j'ai... j'ai vécu des moments extrêmement difficiles.
11 Ma famille, mes enfants, ma femme, ont vécu... ont traversé des moments extrêmement
12 difficiles parce que pendant trois semaines, ils n'avaient pas de mes nouvelles, mes
13 sœurs, mes frères, ma mère, à Bangui, non plus, n'avaient pas de mes nouvelles ; ils
14 avaient même commencé à... à faire des veillées funèbres pour... pour moi, parce que
15 tout le monde leur avait dit que j'avais été exécuté, parce que devant l'ignorance de...
16 d'informations me concernant pendant trois semaines, tout le monde a commencé à se
17 résoudre à l'idée que je... je n'étais plus en vie. Donc, tout ça a été d'un grand
18 traumatisme pour moi.

19 Et je dis que tout cela a duré depuis le 25 octobre-là, et jusqu'à mars 2003 où... où le
20 général Bozizé est venu prendre le pouvoir, parce qu'à ma... à mon domicile
21 des 36 Villas qui a été pillé, ils ont également pris une pierre tombale que j'avais
22 prévue... un morceau de granit sur lequel j'avais... que j'avais acheté à Paris, que j'avais...
23 j'avais voulu mettre sur la tombe de mon père qui était décédé en 2001. Ils avaient volé
24 cet objet qui était, pour moi, affectivement très important.

25 Lorsque j'avais été ramené de Kaga-Bandoro à Bangui, le 2 décembre 2002, dès le
26 lendemain, j'avais été... j'avais donné une interview téléphonique à Radio France
27 internationale qui m'avait appelé, et au cours de cette interview, j'avais dit que je
28 pardonnais ... je pardonnais à tous ceux qui m'avaient fait du mal, les hommes du

1 général Bozizé qui m'avaient fait du mal, que le général Bozizé lui-même, je lui
2 pardonnais.

3 Mais après le pillage de... de ma maison, en mars 2003, et en particulier la disparition
4 de... de cette pierre tombale que j'avais destinée à la tombe de mon père, j'avais dit que
5 je ne pardonnerais plus au général Bozizé. Mais comme je l'ai dit tout à l'heure, je... je
6 suis très frustré aujourd'hui. Je... je... je... vraiment, je... je suis... mais en même temps, je
7 suis soulagé d'en parler aujourd'hui devant la Cour pénale internationale.

8 Je suis... je suis heureux, soulagé d'être devant la Cour, mais en même temps, très
9 frustré et déçu que le général Bozizé ne soit pas ici, parce qu'il a fait énormément du
10 mal et il continue de faire du mal au peuple centrafricain et à ce pays.

11 Malheureusement, il est au pouvoir, il est tout puissant, il est... il est protégé par des
12 immunités présidentielles.

13 Je dois rappeler que lorsque j'étais entre les mains de ses hommes, mon épouse, à Paris,
14 avait déposé plainte auprès du Parquet de Paris pour « enlèvement et séquestration » de
15 son mari.

16 Et lorsque j'ai retrouvé ma famille, à Paris, le Procureur avait demandé que mon épouse
17 soit entendue par le commissariat de police de notre quartier, et le jour où j'avais
18 accompagné mon épouse pour cette audition, les policiers avaient décidé de... du
19 moment que j'étais... j'étais moi-même présent, ils avaient décidé d'annuler la...
20 l'audition de mon épouse, mais de... de m'entendre moi-même, directement.

21 Donc, ils m'ont entendu pendant des heures et des heures, ils ont transmis mon
22 audition au... au procureur de... du Tribunal de... de Pontoise où nous résidons, et
23 quelques mois après, le procureur m'a écrit pour me dire que le président Bozizé étant
24 chef d'État aujourd'hui, qu'il n'était pas possible d'entamer des poursuites contre lui, et
25 que... qu'il fallait attendre le... le jour où il ne sera plus président de la République pour
26 que l'action publique soit enclenchée.

27 Alors, vous comprenez ma frustration, dès lors... où le principal responsable, à mes
28 yeux, de... des douloureuses épreuves que ma famille et moi avons connues, n'est pas là

1 aujourd'hui, et n'ait pas l'occasion de s'expliquer sur ses responsabilités devant la Cour
2 pénale internationale.

3 Le président Ange-Félix Patassé qui avait, justement, été obligé de... en vertu de ses...
4 ses pouvoirs de président, de faire appel aux troupes MLC pour venir l'aider à
5 repousser la... la rébellion du général Bozizé n'est plus aujourd'hui de ce monde.

6 Et donc, c'est encore une... une raison supplémentaire de frustration, puisqu'il n'a même
7 pas eu l'occasion de venir s'expliquer, ici aussi, par rapport à tout ce qui s'est passé.

8 Et donc, face à cette situation, moi, je me retrouve ici, parce que le hasard a voulu qu'il
9 m'ait été fait appel pour venir témoigner, ce dont je me félicite et j'ai accepté de venir ici
10 pour rappeler quelques faits dans l'espoir que cela puisse permettre à la vérité de...
11 d'être connue, par rapport à ces événements dont nous allons, malheureusement,
12 célébrer bientôt le 10ème anniversaire, puisque c'est le 25 octobre 2002 que j'ai
13 commencé à connaître les affres de cette rébellion du général François Bozizé.

14 Donc, voilà, à peu près, le sentiment que j'éprouve aujourd'hui : beaucoup de peine,
15 beaucoup de douleur. C'est une occasion qui... qui ravive encore, dans mon cœur et
16 dans mon esprit, tous ces... ces moments que j'aurais voulu oublier, mais « que »,
17 malheureusement, sont désormais indélébiles dans... dans ma chair et dans mon esprit,
18 aussi bien à moi, à mon épouse, à mes enfants, à ma famille, pour tout ce qui s'est passé.
19 On a perdu des biens, on a brisé notre vie.

20 Mais, bon, j'aurais voulu que la justice internationale passe et que les véritables auteurs
21 de toute cette situation-là soient... viennent répondre de leurs actes et de leur
22 responsabilité. Malheureusement, je suis obligé de ruminer cette frustration-là. C'est la
23 seule déception que j'éprouve. Mais, en même temps, j'éprouve beaucoup de
24 soulagement de venir parler de... de tout ça, même si ça me fait... ça me fait de la peine,
25 même si c'est douloureux d'évoquer ces choses-là, parce que, quelque part, ça soulage.

26 Voilà, à peu près, le... le sentiment que j'éprouve aujourd'hui.

27 Q. Je vous remercie d'avoir partagé cela avec nous.

28 Avez-vous reçu des offres de compensation pour ce qui vous est arrivé, il y a dix ans ?

1 R. Rien du tout. Rien du tout. J'ai perdu des biens, j'ai été moralement détruit ; je n'ai
2 reçu aucune offre, jusqu'à... jusqu'à ce jour.

3 Q. Et quelqu'un a-t-il décidé d'enquêter sur ce qui vous était arrivé, éventuellement,
4 d'engager des poursuites pour punir les responsables ?

5 R. Je... J'aurais aimé que la Cour pénale internationale s'y penche un peu et m'aide à... à
6 y parvenir, mais, vous savez, je ne suis qu'un individu et, j'ai en face de moi un général
7 tout puissant qui est aujourd'hui au pouvoir et qui fait ce qu'il veut. Et,
8 malheureusement, personne ne... ne lui demande aucun compte, aucun compte. Il est là,
9 il continue de... d'assumer la responsabilité de... de... des morts, des gens qu'on continue
10 de tuer. Il y a... Il a des bras armés, en Centrafrique, qui tuent jusqu'aujourd'hui, qui
11 sont bien identifiés, mais qui sont totalement impunis. Et ça, c'est un véritable scandale ;
12 c'est un véritable scandale.

13 Je tiens à le dire devant votre Cour, parce que le général Bozizé... Moi, de tout ce que j'ai
14 vécu, j'ai... ce dont j'ai été témoin, des exactions de... durant toute... pendant les 38 jours
15 que ces hommes m'ont traîné, s'il existait une justice divine, il n'aurait pas fallu que le
16 général Bozizé vienne diriger ce pays. C'est dommage, c'est dommage, mais vraiment
17 dommage que quelqu'un qui porte la lourde responsabilité de tueries, de destruction du
18 pays...

19 Aujourd'hui, la République centrafricaine est par terre, est par terre. Et il est toujours là.
20 Il est toujours là. Le quotidien des Centrafricains, aujourd'hui, est fait de... fait de... de
21 misère, de famine, de... de... des choses innommables, mais il n'en a rien à... rien à fiche,
22 et il est là au pouvoir. Ce qui lui importe, c'est son pouvoir. Et puis, bon, nous autres,
23 victimes, n'avons aucune compensation ; on est là, on a... on est obligés d'être témoins
24 de... de cette injustice qui consiste à voir le général Bozizé continuer de... d'être à la tête
25 de ce pays-là.

26 Q. Monsieur N'Douba, vous avez répondu déjà à ma prochaine question.

27 J'aimerais savoir si, à votre connaissance, le président Bozizé a demandé la moindre
28 enquête à propos des viols, pillages et meurtres dont vous nous avez parlé ?

1 R. Aucunement pas. Aucunement. Aucunement. Non seulement il n'a pas demandé
2 tout ça, mais ça... ça se perpétue, ça se perpétue. Ses... Ses hommes continuent de...
3 continuent de... de se comporter comme il m'a été de le... le constater durant ma
4 captivité et ma détention entre... entre leurs mains. Donc, lui, il est tranquille. Les choses
5 se poursuivent comme si de rien n'était.

6 Q. Je ne voudrais pas que vous nous révéliez où vous habitez, mais vous n'habitez plus
7 en République centrafricaine, n'est-ce pas ?

8 R. C'est cela, je n'habite plus en République centrafricaine, je vis en région parisienne,
9 depuis lors.

10 Q. Si vous habitiez en République centrafricaine, est-ce que vous auriez été en mesure
11 de venir ici, déposer devant cette Chambre, pour raconter ce qui vous est arrivé ?

12 R. Je ne sais pas, parce que... c'est vrai, moi, j'aurais... j'aurais pu m'adresser à la
13 représentation de la Cour pénale internationale en Centrafrique pour... pour demander
14 à être entendu, mais je ne sais pas si la procédure aurait pu permettre que je vienne
15 jusqu'ici. Mais toujours est-il que... et c'est pour ça que je... je me... je me réjouis, je me
16 félicite qu'il m'ait été donné l'occasion d'être présent, ici, pour faire part de ce que j'ai
17 vécu, de la mésaventure qui m'est arrivée.

18 Q. Quand... À quel moment avez-vous quitté la République centrafricaine ?

19 R. J'ai quitté la République centrafricaine après être revenu de... d'un séjour de quelques
20 mois, c'est-à-dire qu'après... après que j'avais fait le tour de New York, Washington,
21 Londres, Bruxelles, je suis... je suis revenu m'installer chez moi, à... à Paris où j'ai... j'ai
22 effectué un bilan de santé après tout ce qui m'est arrivé. Et j'en ai profité également pour
23 commencer la rédaction de mon livre de témoignage.

24 Et après, j'ai eu l'occasion de... quand j'étais un peu mieux en forme, le président Patassé
25 était venu prendre part, en début février 2003, à Paris, à la... à une... un sommet des
26 chefs d'État, la conférence France-Afrique. Et à ce moment-là, je l'ai... je l'ai... je me suis
27 joint à lui, et nous avons travaillé au cours de ce sommet.

28 Et c'est peu après son retour à Bangui que, moi aussi, je suis redescendu à Bangui. Et je

1 n'ai pas mis longtemps et j'ai été obligé de l'accompagner, toujours le président Patassé,
2 au Niger, à Niamey où il y avait un sommet des chefs d'État des pays de la Cen-Sad
3 autour du colonel Qadhafi, à Niamey.

4 Et c'est en rentrant de Niamey, le 15 mars, que notre avion n'a pas pu atterrir à Bangui
5 et qu'on nous avait appris qu'il y avait des coups... des... des tirs d'armes lourdes à
6 l'aéroport de Bangui M'Poko par les hommes de... du général Bozizé, à nouveau, et qu'il
7 fallait qu'on soit... qu'on... enfin, que notre avion soit dérouté ailleurs.

8 Le président Patassé, dans l'avion, m'a demandé de... d'aller voir le... l'équipage pour
9 téléphoner au président Bongo du Gabon ; ce que j'ai fait. J'ai téléphoné au président
10 Bongo et je lui ai dit que le président Patassé aimerait lui parler, mais il a ordonné que
11 notre avion aille plutôt sur Libreville. Et c'est comme ça que le président Bongo a dit :
12 « Non, non, dites-lui qu'il faudrait que vous vous déroutiez plutôt sur Yaoundé. » Et
13 donc, c'est comme ça que le... bon, on devait...

14 Vous connaissez la suite. C'était, donc, le coup d'État du général Bozizé qui venait de
15 s'emparer du pouvoir à Bangui. Donc, je suis resté avec le président Patassé une
16 semaine à Yaoundé ; ensuite, on... on nous a conduits à Lomé, au Togo, où je suis resté
17 un peu plus de deux mois avec le président Patassé. Et après quoi, j'ai regagné ma... ma
18 famille à Paris où je... je demeure jusqu'à ce jour.

19 Q. Je vous remercie, Monsieur N'Douba.

20 C'est toutes les questions que j'avais à vous poser.

21 Maintenant, c'est M^{me} Kneuer de l'Accusation qui va vous poser quelques questions.

22 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous remercie, Maître Haynes.

23 Madame Kneuer.

24 M^{me} KNEUER (interprétation) : Je vous remercie, Madame le Président, Mesdames les
25 juges.

26 QUESTIONS DU PROCUREUR

27 PAR M^{me} KNEUER (interprétation) :

28 Q. Bonjour, Monsieur.

1 R. Bonjour, Madame.

2 Q. Je m'appelle Petra Kneuer, comme vous le savez, puisque nous nous sommes
3 rencontrés hier. Et je suis premier substitut du Procureur auprès du Bureau du
4 Procureur. Je vais donc vous poser quelques questions ; cela vous va-t-il ?

5 R. Oui.

6 Q. Si vous avez besoin d'un pause, à un moment ou à un autre, faites-le moi savoir,
7 n'hésitez pas.

8 R. D'accord.

9 Q. Je tiens aussi à vous rappeler, tout d'abord de parler lentement, d'observer la règle
10 des cinq secondes avant de répondre à mes questions, afin que les interprètes et les
11 sténotypistes puissent faire leur travail. Et j'essaierai, moi aussi, d'observer cette règle.
12 Monsieur le témoin, j'ai quelques questions à vous poser à propos de vos contacts avec
13 l'équipe de la Défense.

14 Est-ce que vous vous souvenez à quel moment vous avez rencontré les conseils de la
15 Défense pour la première fois ?

16 R. Il y a quelques mois ; il y a... il y a quelques mois. J'ai reçu un coup de fil, coup de fil
17 de... d'un des avocats de la Défense qui... qui a souhaité me rencontrer, suite à la lecture
18 de... du livre de témoignage que j'avais écrit. Voilà. Donc, j'avais reçu un coup de fil et
19 puis, bon, j'ai donné mon accord pour... pour en parler.

20 Q. Qui, exactement, dans l'équipe de la Défense, vous a appelé ?

21 R. C'est M^e Kilolo qui m'a passé un coup de fil.

22 Q. Vous avez indiqué que vous aviez rencontré M^e Kilolo, n'est-ce pas ?

23 R. Oui. On s'est rencontrés, on s'est rencontrés une fois ; suite à ce coup de fil-là, on s'est
24 rencontrés, quelque part, à Paris.

25 Q. Et combien de temps a duré cet entretien ?

26 R. Oh ! Ça n'a pas duré longtemps. On a été... on était venus, je ne sais pas, il était en
27 compagnie d'un monsieur que je ne connaissais pas, dont j'ignore l'identité. Et puis, on
28 a échangé, il avait... il avait entre les mains le... mon livre. On a échangé... ça a dû

1 durer, je ne sais pas, une petite demi-heure ; à peu près une trentaine de minutes, c'est
2 tout.

3 Q. Est-ce que je vous comprends bien ? Vous ne connaissez pas le nom de cette autre
4 personne qui accompagnait M^e Kilolo ?

5 R. Non, je ne connaissais pas.

6 Q. Et est-ce que vous avez eu d'autres contacts avec M^e Kilolo ou quelqu'un d'autre
7 dans l'équipe de la Défense, après cette première rencontre ?

8 R. Non, je n'ai plus eu d'autre contact.

9 Q. Est-ce qu'un procès-verbal a été dressé de cet entretien avec... de cet entretien avec
10 M^e Kilolo ?

11 R. Non, pas... pas du tout, c'était vraiment très... très informel.

12 Q. Pour quelle raison avez-vous accepté de rencontrer l'avocat de la Défense ?

13 R. Bon, j'ai accepté de le rencontrer, bon, parce que c'était la première fois que... que
14 quelqu'un qui... qui... qui... qui vient de la Cour pénale avait manifesté l'intention de
15 me parler, et puis, d'évoquer avec moi ce qui m'est arrivé, puisque jusqu'à présent,
16 personne ne m'a contacté pour me demander quoi que ce soit là-dessus.

17 Donc, pour une fois, je me suis dit : bon, voilà un avocat qui vient me... qui... qui
18 souhaite me... enfin, parler avec moi de... de tout ce qui m'est arrivé. Donc, c'est comme
19 ça que j'ai accepté de le rencontrer, puisque je n'avais pas d'autre... j'avais pas d'autre
20 motivation particulière.

21 Q. Qu'attendez-vous de votre déposition devant cette Cour ?

22 R. Qu'on parle enfin de tout ce qui... tout ce qui est arrivé aux victimes de la crise
23 centrafricaine, qu'on parle enfin de... de... Personnellement, ma famille attend aussi
24 que... un... un projecteur, de la lumière soit portée sur ce qui m'est arrivé... ce qui m'est
25 arrivé, des souffrances que j'ai... j'ai endurées et puis, de ce que ma famille aussi a... a
26 pu souffrir à travers les épreuves que j'ai connues. C'est... c'est vraiment ça que
27 j'attends. C'est pour ça que je disais tout à l'heure que je suis soulagé qu'il... qu'il me
28 soit donné l'occasion devant la Cour pénale internationale de parler de ce qui m'est

1 arrivé, parce que ça fait partie, à mes yeux, de... des faits qui se sont produits en
2 République centrafricaine... Bon, il s'est produit beaucoup de choses, dont entre autre
3 ce qui m'est arrivé. Moi, je n'ai... je n'ai pas été invité par la Cour pénale internationale
4 de venir en parler ; donc si l'occasion fait le larron, et qu'aujourd'hui je me trouve
5 devant la Cour, c'est la seule satisfaction que je... je puisse en... en tirer d'être là et de...
6 de projeter un rayon de lumière sur... sur cette épreuve que j'ai... j'ai personnellement
7 endurée.

8 Je n'attends rien de... de particulier puisque, bon, le général Bozizé n'est pas... n'est pas
9 traduit devant cette Cour, donc, je... je n'attends pas de sa part une indemnisation
10 quelconque par rapport à tout ce que... tout ce qu'il... qu'il... qu'il m'a... il m'a fait. Mais
11 je me... je me satisfais déjà de... de... de pouvoir m'exprimer et de relater les faits, les
12 faits que j'ai en... endurés.

13 Q. Connaissez-vous, personnellement, M. Jean-Pierre Bemba, l'accusé ?

14 R. Je l'ai vu... je l'ai vu à deux reprises à la résidence du président Patassé, mais je ne le
15 connais pas personnellement. Je... On ne se connaît pas. Bon, moi, j'étais un
16 collaborateur du président Patassé, j'étais-là une fois où il est passé, une seconde fois
17 aussi. Mais on ne se connaît pas, on n'a pas eu à converser. Je ne le... je ne le connais pas
18 vraiment personnellement.

19 Q. Est-ce que vous vous souvenez, par hasard, à quelle date vous avez vu M. Bemba à la
20 résidence de l'ancien président Patassé ?

21 R. Je ne me souviens pas d'une date précise, mais en tant que proche collaborateur du
22 président Patassé, il m'est arrivé de rencontrer des personnes et d'autres à la résidence
23 du président. Et je sais que le président Patassé l'a reçu... l'a reçu à deux ou trois
24 reprises. Enfin, j'en ai un vague souvenir. Je n'ai pas de date précise que je pourrais vous
25 avancer.

26 Q. Est-ce que M. Bemba était reçu par M. Patassé pendant le conflit entre... en 2002 et
27 2003 ? Est-ce que vous vous en souvenez ?

28 R. Non. Je ne me souviens pas de ça.

1 Je sais que... Je crois que les... les fois où il était... il était venu, il me semble qu'il était
2 venu parler avec le président Patassé, surtout de... de... bon, d'abord, de leur relation,
3 enfin, puis de la situation que lui-même vivait aussi de l'autre côté. Parce que je crois
4 qu'il a... il a demandé... il a demandé des... certaines facilités au président Patassé, des
5 facilités logistiques, par exemple, du ravitaillement en carburant pour son avion, des
6 choses comme ça, mais je n'ai pas... je n'ai pas souvenir de l'avoir vu pendant les... les
7 moments de la crise. Puisque ses relations avec le président Patassé étaient beaucoup
8 téléphoniques. J'ai entendu le président Patassé parler de... d'une conversation qu'il a
9 eue avec lui au téléphone, des choses comme ça, mais je n'ai pas souvenir de l'avoir vu
10 venir rencontrer le président Patassé pendant ces... ces moments difficiles.

11 Q. Pour revenir à la personne qui accompagnait M^e Kilolo lorsque vous l'avez rencontré
12 à Paris, est-ce que cette personne se trouve, ici, au... dans le prétoire ?

13 R. Non, je n'ai pas... D'abord, j'ai... j'ai... je n'ai pas mémorisé, disons, la... le visage de
14 cette personne ; je suis incapable de la reconnaître, ici.

15 Q. Vous savez que l'Accusation souhaitait vous rencontrer avant votre déposition,
16 n'est-ce pas ?

17 R. Oui.

18 Q. Qui vous a contacté dans l'équipe de la Défense pour vous présenter notre
19 demande ?

20 R. C'était M^e Kilolo, toujours, au téléphone ; il m'a simplement dit ça.

21 Q. Est-ce que vous vous souvenez de la date à laquelle vous avez été contacté ?

22 R. Bon, ça, c'est assez récent ; je crois que ça doit être, je crois, au courant du mois d'août
23 ou quelque chose comme ça, mais je ne me souviens pas vraiment la... de la date avec
24 précision.

25 Q. Très bien.

26 Qu'est-ce que M^e Kilolo vous a dit au sujet de notre demande ?

27 R. Non, il m'a simplement dit que... que l'équipe du... du Procureur aimerait me
28 rencontrer, aimerait me rencontrer. Donc, est-ce que je... je suis... je suis... est-ce que je

1 suis d'accord. J'ai dit : « Oui »... j'ai dit : « Oui, je suis d'accord », mais bon, je ne... je lui
2 ai répondu qu'à partir du moment où, bon, si je dois être entendu, ici, bon, si l'équipe
3 du Procureur voudrait me rencontrer, est-ce qu'il est possible que je... je sache de quoi il
4 s'agit... enfin, quelles sont les questions, sommairement, autour de cette rencontre-là,
5 c'est tout. C'est ce que je lui ai dit, quoi ; mais j'ai donné mon accord pour... pour
6 rencontrer l'équipe du Procureur.

7 Q. Mais nous ne nous sommes jamais rencontrés, finalement, avant votre déposition, à
8 part la rencontre de courtoisie d'hier, n'est-ce pas ?

9 R. On ne s'est pas rencontrés.

10 Q. D'après la conversation que vous avez eue au téléphone avec M^e Kilolo, qu'est-ce que
11 vous avez pensé qu'était le thème de cette conversation ?

12 R. C'était... c'était uniquement... il m'a parlé de... du souhait du... de l'équipe du
13 Procureur de me rencontrer. C'était uniquement autour de ça qu'on a parlé.

14 Et je lui ai dit que j'étais d'accord sur le principe, mais si... si je pouvais savoir un peu
15 autour de quoi le... l'équipe du Procureur souhaitait me... me rencontrer. C'est tout. On
16 n'a pas parlé d'autre chose.

17 Q. Est-ce qu'il était clair pour vous que cette réunion que l'Accusation avait demandée
18 n'était... n'aurait pas été simplement un entretien, mais une réunion pour... clarifier,
19 pour faciliter votre témoignage ?

20 R. Non. Moi, je me suis dit que, bon, c'est... Bon, il y avait... l'équipe du Procureur avait
21 peut-être des... quelques détails à me demander, des choses comme ça, pour permettre
22 que je sois bien auditionné, c'est tout. Je n'ai pas... je ne me suis pas posé outre mesure
23 des questions.

24 M^{me} KNEUER (interprétation) : Est-ce que je peux prendre un instant, s'il vous plaît ?

25 *(Discussion au sein de l'équipe du Procureur)*

26 Madame le Président, je vais passer à un autre sujet pour lequel je voudrais utiliser une
27 carte, mais je ne pense pas que j'en aurais terminé dans les 15 minutes qui suivent.
28 Donc, avec votre autorisation je préférerais poursuivre lundi.

- 1 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci, Madame Kneuer.
- 2 Monsieur le témoin, nous allons lever la séance pour aujourd'hui. Nous espérons que
- 3 vous pourrez passer tout de même un assez bon week-end, malgré le temps. Nous nous
- 4 retrouverons lundi matin, à 9 h.
- 5 Je remercie beaucoup l'équipe de l'Accusation, les représentants légaux des victimes,
- 6 l'équipe de la Défense, M. Jean-Pierre Bemba Gombo.
- 7 Je remercie nos sténotypistes et nos interprètes, notre greffier d'audience et notre
- 8 huissier d'audience. Je vous souhaite à tous un très bon week-end.
- 9 Et je demande à l'huissier d'audience d'accompagner le témoin en dehors du prétoire.
- 10 Nous levons la séance, et nous nous retrouverons lundi matin.
- 11 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*
- 12 M^{me} LA GREFFIÈRE : Veuillez vous lever.
- 13 *(L'audience est levée à 13 h 20)*